

Rapport de visite d'évaluation

EHPAD LES FLORALIES

521 AV D ALBI
82000 MONTAUBAN

28/06/2023 - 30/06/2023

A+EVAL

3 RUE COLIN 34000 MONTPELLIER

Statut : « Recevabilité opérationnelle favorable »

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	53
Cotation des chapitres par thématiques	58
Chapitre 1 - La personne	58
Chapitre 2 - Les professionnels	78
Chapitre 3 - L'ESSMS	86
Niveau global atteint par l'ESSMS	95
Observations de l'ESSMS	96
Annexes	97
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	97

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	Mme Cave Levieuze
FINESS juridique	820008795
Adresse de l'entité juridique	521 AVENUE D'ALBI 82000 MONTAUBAN
Date d'ouverture	15/06/2011
Statut juridique	Privé
Organisme gestionnaire	SAS Les Florales
Autres informations	

EHPAD LES FLORALIES	
FINESS géographique	820008803
SIRET	50782667500021
Adresse du site évalué	521 AV D ALBI 82000 MONTAUBAN
Département / Région	TARN-ET-GARONNE / OCCITANIE
Catégorie FINESS	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Activités	Personnes âgées de plus de 60 ANS
Modalités d'accueil	hebergement définitif, temporaire
Nombre de places	100
Nombre d'ETP	45.9
GMP (Gir Moyen Pondéré)	757
PMP (Pathos Moyen Pondéré)	208

Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Etablissement
Public(s)	PA - Personne âgée

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
5

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	A+EVAL
Siret de l'organisation	90510336200018
Adresse complète	3 RUE COLIN 34000 MONTPELLIER
Statut	« Recevabilité opérationnelle favorable »
Nom du coordonnateur de la visite	Nicole Mathieu
Noms des évaluateurs	Nicole Mathieu Paul SHOURICK

Dates de transmission	
Pré-rapport	17/07/2023
Observations	24/07/2023
Rapport final	24/07/2023

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,97
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT3n'est plus en capacité cognitive de s'exprimer sur la bienveillance.	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,95
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	3,86
Critère 1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	4
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.3	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.	4
	EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance.	4
	EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance.	4

Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4
<hr/>		
<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>		
L'AT1 n'a pas besoin de consulter son dossier		
Critère 1.2.5	La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.	4
<hr/>		
<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>		
L'AT3 n'est plus en capacité cognitive d'être orientée dans ses droits individuels.		
Critère 1.2.6	Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.	4
	EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.	4
<hr/>		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Affichages de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie		
Formation initiale		
DPI NETSOINS*		
Livret d'accueil rédigé par les résidents en ateliers informatiques		
DAC 82 (Dispositif d'Appui à la Coordination Tarn et Garonne)		
Règlement de fonctionnement		
Charte des droits et libertés de la personne accompagnée		
Livret d'accueil rédigé par la Direction de l'EHPAD		
Charte des Droits et libertés de la personne âgée dépendante		
Livret d'accueil rédigé par les résidents en ateliers informatiques		
Charte des Droits et libertés , le Livret d'accueil + affichages observés		
DAC 82 : éclaire sur le médiateur du département 82		
Règlement de fonctionnement		
Charte des droits et libertés de la personne accompagnée		
Livret d'accueil rédigé par la Direction de l'EHPAD		
Charte des Droits et libertés de la personne âgée dépendante		
Livret d'accueil rédigé par les résidents en ateliers informatiques		
Charte des Droits et libertés		
Livret d'accueil rédigé par les résidents en ateliers informatiques + affichages observés		
Droit de refus, droit de fumer, Pas le droit de partir sans prévenir		
Respect de la vie en collectivités		
DAC 82 : éclaire sur le médiateur du département 82		
Critère 1.2.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	3

Critère 1.2.7	<p><i>Eléments de preuve :</i> Formation initiale Règlement de fonctionnement remis au salarié Charte des droits et libertés de la personne accueillie Formation initiale IDE, AMP, AS ASG Flash info hebdomadaire Règlement de fonctionnement Charte des droits et libertés. Charte des droits et libertés de la personne accueillie Formation initiale IDE, AMP, AS ASG Flash info hebdomadaire Remise du règlement intérieur à l'embauche et dans livret d'accueil,</p>	
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Les membres ont vu le nouveau Projet d'établissement (PE) (il a été présenté aux membres du CVS) . Révision le 29/06/2020 La Direction entend les remarques et formule ses réponses. Règlement intérieur du CVS présenté.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT5 n'a pas eu, depuis son admission, à participer à la révision des règles de vie collective. Dans son autonomie totale, l'AT2 dit être là pour s'occuper de son épouse et l'accompagner, il n'aime pas trop fréquenter les espaces collectifs, se dit "triste de voir la dépendance des résidents de son étage." Il préfère donc rester en chambre avec sa télé L'AT3 ou son fils n'ont pas participé à la révision des règles de la vie collective.</p>	4 4 4 4
Critère 1.3.2	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Transmissions orales Réunion pluridisciplinaire CVS Journal interne "Le Petit résident"</p>	4 4 4

	<p>Charte des droits et libertés de la personne accueillie Formation initiale IDE, AMP, AS ASG Flash info hebdomadaire L'animateur annonce les changements au micro, le Petit résident est la newsletter interne Micro pour annoncer les changements d'animation. L'animateur va voir directement Le Petit résident = journal interne chaque semaine qui renseigne les changements. Pour les kinés, ils mettent une affiche sur la porte en cas d'indisponibilité, retard. Changement de menus indiqués sur le tableau à l'entrée du restaurant</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT3 n'est plus en capacité cognitive de coconstruire les règles de la vie quotidienne en UP.</p>	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.	4
	EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.	4
	EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.	4
Critère 1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.	4
	EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie.	4
	<hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Le fils de l'AT3 n'a pas été en capacité psychologique de personnaliser la chambre de sa maman qui pense être à l'hôtel.</p>	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	4
Critère 1.5.1	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Les changements d'organisation sont présentés au CVS : point restauration, point animation, point qualité (EI), point RH (nouveaux salariés et changements), situation sanitaire depuis le COVID. Règlement intérieur CVS/REGINT/DOC/01. Les membres vont questionner leurs pairs, par communication de l'adresse mail (représentante des Familles), tour du personnel (représentante du personnel). L'animateur aide à récolter des questions. Appel pour demande de disponibilités des membres, ODJ fixé par la Direction avec possibilité d'ajouter des points complémentaires</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p>	

	<p>L'AT2 est arrivé récemment, il ne s'intéresse pas au CVS, peut être plus tard, mais a d'autres soucis en tête (vente de sa maison de famille)</p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité cognitive de participer aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p>	
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR CVS 25/02/2022 - 27/04/2022 - 28/09/2022 - 12/12/2022 - 31/05/2023</p> <p>Mise en place du Sac à farfouilles avec les Blouses Roses</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT2 ne s'implique pas et ne s'intéresse pas au CVS pour l'instant</p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité d'être informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>L'AT1 n'a pas eu l'occasion de poser de questions au CVS. Elle sait où est affiché le Compte rendu (CR)</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Panneaux d'affichage CR CVS du Mai 2023</p> <p>Logiciel bluekango*</p> <p>Prochaines élections CVS d'ici la fin de l'année 2023, dernière réunion mai 2023.</p> <p>CR affiché en salle de pause, envoyé sur NetSoins, en messagerie, l'animateur lit le CR du CVS en atelier, pour faire connaître les conclusions</p> <p>CR des CVS affiché en salle de pause et envoyé dans Netsoins</p> <p>Prochaines élections CVS d'ici la fin 2023, dernière réunion mai 2023.</p> <p>CR affiché en salle de pause, envoyé sur Net Soins en messagerie, l'animateur lit le CR du CVS en atelier, pour faire connaître les conclusions</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité cognitive de coconstruire les règles de la vie quotidienne en UP.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4

Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée partage son expérience. 4</p> <p>EE : Ses préférences sont prises en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT3 n'est plus en capacité de partager son expérience.</p>
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Observation communication non verbale, Système d'ardoise, pictogrammes, ou séquentiels Moyens informatiques en visioconférence. Ardoise, pictogrammes pour un résident, Communication libre avec les résidents Observations sur site DPI NETSOINS* Si pas d'expression : système d'ardoise, pictogrammes, ou séquentiels Skype à disposition des résidents pour visios avec familles éloignées, aide des salariés pour la technique des visios</p>
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Outils informatiques Pictogrammes Ardoises Transmissions quotidiennes Observations sur site Echanges en transmissions, tracés sur Netsoins Transmissions quotidiennes DPI NETSOINS* PVI Nombreux échanges aux transmissions et dans le couloir pour s'assurer de la bonne compréhension des expressions, informels mais constructifs. Recueil auprès des familles qui connaissent bien leur parents.</p>
Objectif 1.7	<p>La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. 4</p>

Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension. 4</p>
Critère 1.7.3	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle. 4</p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS* MME L 1 05 2023 traçabilité refus shampoing discussion avec sa fille</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Passage de relais à un collègue</p> <p>Tracabilité dans Netsoins</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>PVI</p> <p>Le soignant essaie de revenir ou envoie un autre collègue. cas rencontrés de soins reportés l'après midi.</p> <p>Le soignant requestionne le refus pour comprendre pourquoi.</p>
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Formulaire présenté à l'admission</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Lors de la pré admission, recueil du consentement éclairé à entrer en EHPAD, noté et tracé sur Netsoins/observations médicales</p> <p>Option Flash Trans sur Netsoins : rend un commentaire visible sur les transmissions à l'attention de tout le monde.</p>
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale. 4</p>
Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité de développer des liens sociaux dans et hors de l'EHPAD.</p>
	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté. 4</p>

Critère 1.8.2	<p>EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire. 4</p> <p>EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT5 ne désire plus s'investir dans des évènements extérieurs. Il préfère participer aux manifestations qui ont lieu au sein de l'EHPAD.</p> <p>L' AT4 ne désire plus participer à la vie sociale ou culturelle du territoire. Chaque professionnel respecte son choix.</p> <p>Ne participe pas, ne veut pas participer, l'entrée en Ehpap par sacrifice pour son épouse est récente, il veut se laisser le temps de se poser. Il a toutes les informations sur les activités de l'Ehpap.</p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité de participer à des évènements sur le territoire.</p>
Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 4</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage des informations quotidiennes en salle a manger 1er et accueil</p> <p>Affichage des activités du jour dans les ascenseurs</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Affichage ateliers d'animation culturelle ou manuelle</p> <p>Flyers activités hebdomadaires individuels</p> <p>Recueil en pré admission et à l'entrée</p> <p>Activités rugby et avec les lycéens et collégiens</p> <p>Sorties au musées de Montauban</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Animations ouvertes sans inscription. Matches de rugby de USM Sapiac.</p> <p>Lecture de la presse selon les intérêts . Partenariats avec Lycée Bourdelle avec FAM de Fontneuve</p> <p>Vont à la mer à la Plage à Narbonne. Sortie au Vernet cabaret</p> <p>MIB Musée Ingres, le Petit Paris, Musée Bourdelle</p>
	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste de partenaires en partenariat, conventionnés, par exemple :</p>

Critère 1.8.4	<ul style="list-style-type: none"> - associations des blouses roses - intervention culte catholique - lycées Bourdelle, Theas - Ecole primaire <p>DPI NETSOINS* PVI Affichage ateliers d'animation culturelle ou manuelle Flyers activités hebdomadaires individuels Agenda AT4 Pour l'AT2, gros besoin de livres : Médiathèque et bibliothèque interne de l'Ehpad. DPI NETSOINS* Chariot "flash" L'animateur va en reconnaissance préalable pour s'assurer de la faisabilité de la sortie planifiée. Bénévoles à disposition, familles pour le festival des Lanternes.</p>
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. 4 EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* DPI NETSOINS* L'AT2 s'occupe très largement de son épouse. Observations sur site Les soignants sollicitent les résidents pour pousser les fauteuils roulants, qu'ils se disent ce qu'ils mangent. Aide à se positionner à table.</p>
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté. 4</p>
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne. 4</p> <p>EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits. 4 EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT2 n'a pas eu l'occasion de voter depuis son arrivée. Il sait qu'il pourra retourner dans sa commune avec ses enfants pour voter. L'AT3 n'est plus en capacité de participer à la vie citoyenne, au regard de sa pathologie dégénérative cognitive. L'AT1 est entrée dans l'établissement après les élections. N'a pas encore eu l'occasion de voter.</p>
	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés. 4 EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté. 4</p>

Critère 1.9.2	<p><i>Eléments de preuve :</i> Atelier d'activités PVI Proposition de voter par procuration, ou de faire appel à la famille. En fonction du MMS, demande si les résidents veulent voter seul ou par procuration, minibus pour voter, ou demandes aux familles d'amener les résidents aux bureaux de vote.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT4 ne désire plus participer à la vie citoyenne. Les professionnels rencontrés assurent leur activité en UP.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,92
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	3,83
Critère 1.10.1	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p> <p>EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT3 n'est plus en capacité d'être actrice de son PVI (Projet de Vie individualisé)</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.10.2	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</p> <p>EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.</p> <p>EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'entourage de l'AT5 n' a pas été en capacité de participer à la co-construction du PVI.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.10.3	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Dossier d'admission DPI NETSOINS CHECK LIST d'admission PVI Histoire de vie remplie dans Netsoins, complétée par les informations recueillies par la psychologue . Réunion pluridisciplinaire après 30j. Axes de travail présentés au résident qui valide. et signeson PVI. Actualisation du PVI mini 1 fois/an . Netsoins comporte ed nombreuses grilles d'évaluations (vues) DPI NETSOINS PVI Histoire de vie remplie dans Netsoins, la psychologue pré remplit et fait le tour des équipes, en</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	réunion pluridisciplinaire après 30j. Axes de travail présentés au résident qui valide et signe. Révision mini 1 fois/an ou selon dégradation.	
Critère 1.10.4	Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.	3
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.	3
	EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* PVI PVI PVI sur Netsoins et signatures sur les PVI PVI PVI sur Netsoins	
Critère 1.10.5	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> PVI Liste des partenaires mobilisables PVI Association qui a aidé pour organiser des voyages Blouses roses, France Alzheimer SMAD 82 (dames de compagnies) DAC 82 Association de bridge Service d'hospitalisation de jour Contact d'une association pour aider à voyager à Lourdes ou en Egypte. La Direction est ouverte pour trouver des solutions possibles. DAC 82, HAD , les Blouses roses, Association France Alzheimer, SMAD 82 (propose des dames de compagnie)	
Critère 1.10.6	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.	4
	EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour.	4
	EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> PVI DPI NETSOINS*	

	<p>PVI de l'AT2 sur Netsoins PVI PVI de l'AT1 sur Netsoins</p> <hr/> <p><i>Éléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT5 a été admise en Décembre 2022. Son PVI n'a pas été encore réévalué.</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.	4
Critère 1.11.2	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.	4
	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i> Liste des personnes ressources : - DAC 82 - association Alzheimer, - cadre santé Liste des personnes ressources mobilisables : - DAC 82 - Cadre de santé - Association France Alzheimer Sollicitation de l'entourage Peu de résidents sont isolés (hormis par choix personnel) DPI NETSOINS* L'entourage familial est sollicité, contact téléphoniques réguliers avec la famille. Peu de résidents (moins de 5 résidents ont des familles éloignées) - peu d'isolement social.</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
Critère 1.12.1	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4
	<p><i>Éléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT2 déjà totalement autonome L'AT3 n'est plus en capacité d'exprimer ses attentes afin de préserver son autonomie.</p>	

Critère 1.12.2	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Dossier d'admission</p> <p>Grille GIR dès la pré admission</p> <p>Check list d'admission: évaluation de l' autonomie cognitive, physique, de l'état de santé, des relations sociales et affectives.</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Kit avec échelles Algoplus, Braden, risque de dénutrition, escarres</p> <p>Sur Netsoins, selon MMS, les soignants choisissent la grille d'évaluation.</p> <p>Résultat est analysé par l'encadrement soignant pour décision et orientation pour agir sur prévention d'autonomie. Décision prise en équipe. Mini formations pour appréhender les différents types d'évaluation à passer et comment passer les évaluations.</p> <p>Check list d'admission : évaluation de l' autonomie cognitive, physique, de l'état de santé, des relations sociales et affectives.</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Kit avec échelles Algoplus, Braden, livret salariés, risque de dénutrition, escarres</p> <p>Sur Netsoins, selon MMS, les soignants choisissent l'outil d'évaluation.</p> <p>Le résultat est analysé par l'encadrement soignant pour décision et orientation pour agir sur prévention d'autonomie. Décision prise en équipe.</p> <p>Mini formations pour appréhender les différents types d'évaluation à passer et comment passer les évaluations.</p>
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Liste des personnes ressources</p> <p>Liste des personnes ressources à contacter</p> <p>Interventions des équipes mobiles du CH Montauban tracées sur Netsoins</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>PVI</p> <p>Sur demande du MEDEC et de la Cadre de santé : les services et équipes mobiles du centre Hospitalier de Montauban interviennent, les interventions tracées sur Netsoins</p>
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement. 4</p>
	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière</p>

Critère 1.13.1	<p>de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT5 habite en EHPAD depuis Décembre 2022. L'AT4 réside en EHPAD depuis 3 ans. L'AT3 réside en EHPAD depuis 1 an.</p>
Critère 1.13.2	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT5 habite en EHPAD depuis Décembre 2022. L'AT4 réside en EHPAD depuis 3 ans. L'AT3 réside en EHPAD depuis 1 an.</p>
Critère 1.13.3	<p>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes. 4</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Mise à disposition d'un dossier complet pour retour à domicile ou transfert vers un autre établissement. Cas récent d'une dame qui a eu la possibilité de retourner à son domicile (autre que l'AT1). L'équipe d'encadrement s'assure de la faisabilité du retour à domicile sans investiguer sur la maison de destination. Transmission de toutes les infos archivées.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT4 réside en EHPAD depuis 2020. L' AT3 réside en UP en EHPAD depuis le mois de Juillet 2022.</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 3,93
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4
Critère 1.14.1	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p>

	La pathologie dégénérative cognitive de l'AT3 ne lui permet plus de bénéficier d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	
Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Semaine de l'optique, "L'opticienne qui bouge" qui a fait des bilans.</p> <p>Sensibilisation au moustique tigre sur l'écran d'accueil à l'entrée de l'EHPAD</p> <p>Cabinet dentaire avec infos de prévention d'hygiène bucco dentaire</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Semaine de l'optique, "L'opticienne qui bouge" qui a fait des bilans.</p> <p>Sensibilisation au moustique tigre sur l'écran d'accueil à l'entrée de l'EHPAD</p> <p>Cabinet dentaire avec infos de prévention d'hygiène bucco dentaire.</p> <p>Rôle propre du soignant : communication avec le résident, transmission sur Netsoins.</p> <p>L'Ehpad héberge un cabinet dentaire avec la dentiste qui informe sur l'hygiène bucco dentaire.</p> <p>"L'opticienne qui bouge" qui fait des bilans.</p> <p>Sensibilisation au moustique tigre sur l'écran d'accueil à l'entrée de l'Ehpad.</p> <p>Communication verbale, transmission sur Netsoins.</p> <p>Semaine de l'optique, cabinet dentaire avec infos de prévention d'hygiène bucco dentaire.</p> <p>"L'opticienne qui bouge" qui a fait des bilans.</p> <p>Sensibilisation au moustique tigre sur l'écran d'accueil à l'entrée de l'Ehpad.</p> <p>Recueil du droit à l'image à l'admission, questionnaire</p>	
Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Affiches de grippe, COVID dans les ascenseurs, les escaliers, dans le blog, dans le "petit résident", l'écran d'accueil, les vestiaires et en salle de pause.</p> <p>Présence des distributeurs de SHA</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Affiches de grippe, COVID dans les ascenseurs, les escaliers, dans le blog, dans le "petit résident", l'écran d'accueil, les vestiaires et en salle de pause</p> <p>Présence des distributeurs de SHA</p> <p>Dès l'entrée en Ehpad, le dentiste fait un bilan ainsi que les kinés</p> <p>Les IDe réalisent les évaluation de nutrition et la psychologue évalue la dépression</p> <p>Orientation de l'accompagnement selon les constats</p> <p>DAR tracé sur Netsoins</p>	

	<p>Inscription à l'entrée au bilan Dentiste et bilan kinés. Les IDE font le bilan nutrition/dépression avec la psychologue.</p> <p>Echanges en équipe pluridisciplinaire autour des constats pour orienter l'accompagnement</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité cognitive de recevoir une éducation à la santé.</p>	
Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage campagne vaccinations</p> <p>Affichage plan canicule</p> <p>Micro pour communiquer</p> <p>Affiches officielles et affiches personnalisées "faites maison".</p> <p>Affichage campagne vaccinations</p> <p>Affichage plan canicule</p> <p>Micro pour communiquer</p> <p>Affiches officielles et affiches personnalisées "faites maison".</p> <p>Affichages officiels</p> <p>Articles dans le journal interne</p> <p>Diffusion de messages sur l'écran d'accueil</p> <p>Distributeurs de gel hydroalcoolique</p> <p>Affiches de grippe, COVID dans les ascenseurs, les escaliers, dans le blog, dans le "petit résident", l'écran d'accueil, les vestiaires + sale de pause</p> <p>Présence des distributeurs de SHA</p> <p>Micro pour communiquer</p> <p>Affiches officielles et affiches personnalisées faites maison.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>L'AT3 n'est plus en capacité cognitive de recevoir une éducation à la santé.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>informations COVID, grippe, canicule</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Convention télémédecine</p> <p>Cabinet dentaire à l'EHPAD.</p> <p>Cas cités des dépistages et vaccinations COVID, grippe, prévention canicule, moustique tigre</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>La fille de l'AT4 s'occupe entièrement des rendez vous et de l'accompagnement de sa maman</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	pour tous les suivis médicaux ou chirurgicaux	
Critère 1.14.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Temps de formation interne Flash	
	Temps de formation interne Flash	
	Le Médecin coordonnateur organise avec la cadre de santé des mini formations en interne PDC	
	Formations flash	
	Mini formations internes organisées par le MEDEC et la cadre de santé	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,8
Critère 1.15.1	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.	4
Critère 1.15.2	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.	4
	EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	La pathologie dégénérative cognitive de l'AT3 ne lui permet plus d'être actrice de la stratégie thérapeutique mise en place.	
Critère 1.15.3	La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	L'AT5 n' a jamais eu à refuser un soin.	
	L'AT4 n' a jamais refusé un soin depuis qu'il a été admis en EHPAD.	
	L'AT2 ne refuse pas les soins, et est autonome pour toilette/habillement.	
	L'AT3 n'est pas en mesure de confirmer que l'accompagnement proposé est adapté au refus de soins.	
	L'AT1 ne refuse pas les soins.	
	La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer	3

Critère 1.15.4	de sa continuité.	
	EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux.	3
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement.	3
	EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	L'AT3 n'est plus en mesure de comprendre l'utilité des traitements donnés.	
Critère 1.15.5	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Check liste à disposition réalisé par le cadre de santé et le médecin coordonnateur	
	DPI NETSOINS*	
	DPI NETSOINS*	
	PVI	
	tracabilité sur Netsoins	
	DPI NETSOINS	
	PVI	
	Tracabilité des évaluations sur Netsoins	
Critère 1.15.6	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.	4
	EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Cartes flash Pocket	
	Mini formations en interne	
	Cartes flash Pocket	
	Mini formations en interne	
	la cadre de santé et le MEDEC sont les personnes ressources	
	Le repérage fait partie du rôle propre des soignants	
	Liste des personnes ressources (EMG,EMP, HAD, DAC82, entre autre)	
	Repérages et surveillance réalisés au quotidien par les professionnels de l'Ehpad.	
	Les pros considèrent que la cadre de santé est leur personne ressource	
Critère 1.15.7	Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.	4
	EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées.	4
	EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	

	<p>DPI NETSOINS*</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Bénéfice risque analysé</p> <p>DPI NETSOINS*</p> <p>Analyse du bénéfice risque en équipe et avec le résident avant toute prise de décision.</p>	
	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste des activités proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - zoothérapie - médiation animale - présence soignante - socio esthéticienne - tovertafel - promenades à l'extérieur <p>Liste des partenaires mobilisables</p> <p>Espace PASA</p> <p>Médiation animale avec Goldy, le chien de l'EHPAD</p> <p>Temps d'apaisement</p> <p>Tovertafel</p> <p>PASA</p> <p>Yoga sur chaise</p> <p>Socio esthéticienne</p> <p>Chien Goldy</p> <p>Miniferme avec moutons,</p> <p>Tover tafel</p> <p>les animations</p> <p>les repas</p> <p>salle de bain thérapeutique</p> <p>Toilettes évaluatives</p> <p>Liste des partenaires disponibles</p> <p>Chariot flash</p> <p>Médiation animale avec Goldy, le chien de l'EHPAD</p> <p>Temps d'apaisement</p> <p>Tovertafel</p> <p>Le PASA : activités prévues le café, lecture du journal, stimulations cognitives,</p> <p>Présence d'une socio esthéticienne, le Yoga sur chaise</p> <p>Siel Bleu a déroulé un planning d'intervention pendant 6 mois</p> <p>Goldy le golden retriever - la mini ferme - l'animation - les repas - 2 salles de bains thérapeutiques peu utilisées</p>	
Critère 1.15.8		
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p>	3
	<p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p>	3

Critère 1.15.9	<p><i>Eléments de preuve :</i> Formation initiale Formation fournisseur Tovertafel Mini formations flash en interne Formation initiale ASG Mini formation flash Formation fournisseur tovertafel Pas de formation Formations flash Formation fournisseur Tovertafel Pas de formation citée, ni montrée</p>	
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Liste de partenaires ou associations conventionnés mobilisables DPI NETSOINS* Liste de partenaires ou associations conventionnés mobilisables pas de liste existante mais recours à la cadre de santé pour contacter les partenaires DPI NETSOINS* Pas de liste existante, mais la cadre de santé et le MEDEC savent identifier et contacter les partenaires du territoire</p>	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</p> <p>EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> L'AT1 précise que sa situation médicale inhibe toutes les douleurs, elle ne souffre pas.</p>	
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs. 4</p> <p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur</p>	

	<p>Outils flash Pocket douleur DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur Outils flash Pocket douleur Echelles de douleurs Algo+, EVS tracées sur Netsoins DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur Outils flash Pocket douleur Evaluations Algoplus, EVS sont les + utilisées Tracé dans Net soins "La famille aussi trouve que leur proche est douloureux"</p>	
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* DPI NETSOINS* Sollicitations de l'entourage tracées sur Netsoins DPI NETSOINS* Appel à l'entourage pour interpréter les signes de douleur, et se conforter dans les décisions Tracé sur Netsoins</p>	
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée.</p>	3
	<p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur Outils flash Pocket douleur DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur Outils flash Pocket douleur La prescription du médecin traitant renseigne la stratégie et les délais Procédures évaluation suivi de la douleur DPI NETSOINS* Timing fixé par le médecin ttt sur prescription. Bilan des avancées communiquées au médecin</p>	
	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p>	4

Critère 1.16.5	<p><i>Éléments de preuve :</i> Liste des personnes ressources DPI NETSOINS* Protocoles en lien avec l'évaluation et le suivi de la douleur Outils flash Pocket douleur Liste des personnes ressources (HAD, DAC 82, des équipes mobiles de gériatrie, de psychiatrie ou de soins palliatifs) Role propre, alerte à l'encadrement Procédures évaluation suivi de la douleur DPI NETSOINS* Liste des personnes ressources Alerte à l'encadrement, aux IDE</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours. EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p> <hr/> <p><i>Éléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Le fils de l'AT3n'a pas eu depuis un an à être confronté à une situation de rupture de parcours.</p>	4 4
Critère 1.17.2	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée. EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours. EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables et des acteurs de parcours sur le territoire Dispositifs télémédecine SAMU 82 Clinique du Pont de Chaume Clinique la Pinède Clinique Cave Clinique Saint-Roch (Fronton) DAC 82 MAPA de SAPIAC ASP 82 CH de Montauban Liste des partenaires ressources : SAMU 82 Clinique du Pont de Chaume Clinique la Pinède Clinique Cave</p>	4 3 4 4

	<p>Clinique Saint-Roch (Fronton) DAC 82 MAPA de SAPIAC ASP 82 Dispositifs de télémedecine CH de Montauban Ruptures identifiées en cas d'absence de médecin traitant > appel au DAC 82 Liste des partenaires ressources : SAMU 82 Clinique du Pont de Chaume Clinique la Pinède Clinique Cave Clinique Saint-Roch (Fronton) DAC 82 MAPA de SAPIAC ASP 82 CH de Montauban Identification des situations de rupture : si pas de médecin traitant, délai pour obtenir créneaux de consultations. DAC 82 pour prendre des rdv pour les professionnels de l'Ehpad.</p>	
	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.17.3	<p><i>Eléments de preuve :</i> Entretien avec les professionnels DPI NETSOINS* DPI NETSOINS* Consultation d'internet, DLU sur NEtsoins DPI NETSOINS* Vont sur internet, pas d'annuaire Lignes directes des intervenants par spécialités Sur Netsoins/DLU possibilité d'extraire toutes les données à adresser aux établissements qui accueillent le futur résident, préparation d'une enveloppe contenant toutes les informations.</p>	
	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.17.4	<p><i>Eléments de preuve :</i> Liste des réseaux et des partenaires CR réunion pluridisciplinaire Liste de réseaux / partenariats</p>	

	<p>DPI NETSOINS*</p> <p>CR des réunions de coordination avec HAD, EMG, EMSP, EMP (gériatrie, soins palliatifs, psychiatrie)</p> <p>CR réunion de coordination DPI NETSOINS*</p> <p>Cr de réunions de coordination avec HAD, réunions régulières, eqp mobile de gériatrie, eqp mobile de soins palliatifs</p> <p>Eqp mobile de psychiatrie.</p>	
Chapitre 2	Les professionnels	3,72
Thématique	Bienveillance et éthique	3
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3
Critère 2.1.1	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.	3
	EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.	3
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Questionnement quotidien au temps de transmissions orales	
	Formation initiale aide soignant, ASG, IDE, AMP	
Critère 2.1.2	Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	DPI NETSOINS*	
	Equipes mobiles (psychiatrie, gériatrie)	
	Formation France Alzheimer pour l'entourage (septembre 2021 6 sessions).	
Critère 2.1.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	2
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	2
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Aucun élément de preuve	
Critère 2.1.4	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	3
	EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires).	3
	EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire.	3
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Projet d'établissement 2022-2027	
	Formation des aidants familiaux en JUIN 2021 5 modules	

	Adhésion association géronto 82 Conférence débat prendre soin 2 décembre 2019 à 20h30 (15 professionnels) Inscription de l'établissement au réseau gériatrique 82 Participation interclud élargie Formation " promouvoir la bienveillance : intimité et sexualité de la personne vieillissante en institution" 16 octobre 2020 (6 professionnels)	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure contentions mise à jour en mai 2023 Fiche individuelle d'évaluation de risque de sortie à l'insu des professionnels renseignée par résident Bracelet GPS " airtag" DPI NETSOINS* Observation déplacements des personnes accompagnées dans et hors de l'EHPAD	
Critère 2.2.2 (Impératif)	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
<i>Eléments de preuve :</i> Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, à tous les étages de l'EHPAD. DPI NETSOINS* Observations durant la visite sur site		
Critère 2.2.3 (Impératif)	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
<i>Eléments de preuve :</i> Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, à tous les étages de l'EHPAD. DPI NETSOINS* Observations durant la visite sur site		
	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie	

Critère 2.2.4 (Impératif)	spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
<i>Éléments de preuve :</i>		
Affichage des droits et libertés de la personne accueillie		
Procédure et dossier d'admission		
Formation initiale		
Protocole en cas de décès qui identifie les conduites à tenir		
Critère 2.2.5 (Impératif)	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	
Traçabilité effective DPI NETSOINS*		
Critère 2.2.6 (Impératif)	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	
Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie		
Règlement de fonctionnement		
Projet d'établissement 2022-2027		
Plan de développement des compétences : intervention UDAF 20 octobre 2021		
Livret d'accueil des résidents		
Critère 2.2.7 (Impératif)	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	3
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	3
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	3
	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	3
<i>Éléments de preuve :</i>		
Observations sur site		
Règlement de fonctionnement		
Procédure "Politique des mots de passe"		
Projet d'établissement 2022-2027		
livret d'accueil du salarié		
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4

Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Observations sur site des espaces mis à disposition Projet d'établissement 2022-2027 Affichage charte des droits et libertés de la personne accueillie Affichage des ateliers quotidiens ou hebdomadaires	
Critère 2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Centre commercial Maintien des capacités de paiement	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,43
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,43
Critère 2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* Projet d'établissement 2022-2027, chapitre 2.2.4 Procédure en cas de fugue réactualisée en 2023 Bracelet "airtag"	
Critère 2.4.2	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en	

	<p>œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet établissement 2002-2027 Liste des partenaires mobilisables DPI NETSOINS*</p>	4
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédures en cas de risques de chutes Procédure mise en place de contention Tableau Excel de suivi des chutes et de leurs causes. Projet d'établissement 2022-2023, chapitre 3.2.3 Ateliers mobilisation kinésithérapique Parcours de marche Liste de professionnels mobilisables</p>	
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédures en cas de risques de dénutrition Bilan complet lors de l'admission Projet d'établissement 2022-2023, chapitre 3.2.6 Formation en interne lors des flash infos hebdomadaires Partenariat chirurgien dentiste Tableau Excel suivi de la nutrition</p>	
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p>	3
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	3
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	3
	<hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS*</p>	

Critère 2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.	3
	EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	3
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	3
<i>Éléments de preuve :</i> Liste des personnes ressources mobilisables		
Critère 2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	2
	EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée.	2
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	2
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	2
<i>Éléments de preuve :</i> Aucun élément de preuve Affichage plan Vigipirate		
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
	<i>Éléments de preuve :</i> Grille AGGIR Dossier d'admission DPI NETSOINS	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4

Critère 2.6.1	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Dossier admission		
DPI NETSOINS*		
Liste de partenaires spécifiques (médecin psychiatre, équipe mobile gériatrique, équipe mobile psychiatrique)		
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	4
Critère 2.6.2	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
DPI NETSOINS*		
PVI		
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
Critère 2.6.3	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Liste des partenaires ressources comme le service de Neurologie de la Clinique Pont de Chaumes à Montauban.		
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels recueillent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées.	4
Critère 2.7.1	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour recueillir ses volontés.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité des volontés dans le dossier de la personne accompagnée.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Livret d'accueil du résident		
DPI NETSOINS*		

Critère 2.7.2	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.	4
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne.	4
	EE : Les professionnels s'assurent du respect des volontés exprimées par la personne accompagnée.	4
<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS*		
Critère 2.7.3	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
	EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS*		
Critère 2.7.4	Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Protocoles d'accompagnement fin de vie Equipe mobile de soins palliatifs HAD Liste des personnes ressources et des moyens mobilisables	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,78
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	3,33
Critère 2.8.1	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.	3
	EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne.	3
	EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés.	3
<i>Eléments de preuve :</i> Liste des personnes ressources DPI NETSOINS* PVI		
	Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement.	4

Critère 2.8.2	EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS*	
Critère 2.8.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Réunion flash sur la thématique de la rupture de parcours.	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.	4
	EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.	4
	EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> DLU Enveloppe pré renseignée avec la date du rdv médecin traitant, la couverture sociale mutuelle, les examens sanguins ou d'imagerie médicale Triangle rouge sur l'enveloppe pour rappeler aux ambulanciers que des documents administratifs importants sont insérés pour les services d'aval.	
Critère 2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des personnes ressources mobilisables DPI NETSOINS* PAP	
	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	4
	EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.	4

Critère 2.9.3	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> DPI NETSOINS* DLU	
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Compte rendus de réunions pluridisciplinaires	
Critère 2.10.2	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	4
	EE : Les professionnels appliquent ces règles.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Charte informatique mise à jour et plan d'action de sécurisation des données. DPI NETSOINS*	
Chapitre 3	L'ESSMS	3,86
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	4
Critère 3.1.1	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance.	4
	EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bienveillance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires).	4
	EE : L'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bienveillance.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Livret de la bienveillance remis à tous les pros, initialement rédigé en 2015, réactualisé après une formation externe. Utilisation de la trousse Mobiquil pour scénettes (6 sessions par an) pour rédaction et réactualisation du Livret. Référénts bienveillance nommés : fiche de mission RH/REF/BIE/DOC/01 du 03/04/2023. Référénts se portent volontaires pour un thème (tutorat, bienveillance, douleurs, nutrition, hygiène) : 3 référénts Bienveillance dont une ASD de nuit. Chaque référence donne lieu à une prime sur le salaire. Référénts depuis avril mai 2023 Chaque référént doit transmettre au reste de l'équipe. Echanges entre familles sur les "rares" cas de maltraitance	

Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance. 4</p> <p>EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Valisettes Mobiquat - formation 2018 Simul Age - Charte de bientraitance</p> <p>Politique de bientraitance 2022-2027</p> <p>Procédure ETH/LUT/MALT/PROC/03 du 03/05/2023</p> <p>Groupes de parole animés par la psychologue + entretiens "informels" avec des professionnels qui s'arrêtent dans le bureau de la Psychologue</p> <p>Formations : 02/06 et 09/06/ 2023 + avril mai 2022 par "Evol Formation" 6 participants. Feuille d'émargement vue</p>
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...) 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...). 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Charte des intervenants extérieurs réactualisée en Janvier 2023.</p> <p>Collaboration de longue date avec les Blouses roses + tenue d'un cahier d'intervention.</p>
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation 2022-2023 "Evol formation" en 2022 pour tout le personnel, cas concrets et débriefing au retour dans l'Ehpad pour adaptation.</p> <p>Les pros en profitent pour reprendre certaines pratiques entre eux</p> <p>Formations internes</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée 4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Au pré accueil, les futurs résidents sont incités à personnaliser leur lieu de vie. Tutoiement autorisé si demandé et tracé dans le PVI dans Netsoins.</p> <p>Projets de travaux évoqués en CVS : patio de l'UP, mini ferme, nouveaux matériels, Tower Tofel</p>

	(devenu réalité avec le co-financement du Lion's club)	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 3.3.1	L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être.	4
	EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Le "Bistrot" (espace Reminiscence) et la salle d'animation de l'UP peuvent être privatisés. Salle de balnéo à l'UP utilisée en cas d'agitation. Tower Tofel + chariot Flash (pour apaiser le résident, avec fiches pratiques pour mener un mini atelier de courte durée et d'usage immédiat) . Interventions de Goldy le chien. Espace extérieur (mini ferme, potager, parcours santé sénior 2019, espace arboré à l'UP).	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive.	4
	EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Réunion à 1 mois après l'entrée du résident = réunion pluridisciplinaire après le 1e mois de séjour avec équipe pluridisciplinaire et résident et personne de confiance pour élaborer le PVI, et envoi du document à la signature et validation. Liste des résidents tenue à jour	
Critère 3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.	4
	EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.	4
	EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Rapprochement du projet de soin et du projet de vie sur Netsoins. CH de Montauban, HAD, eqp mobile de soins palliatifs, eqp mobile de soins gériatriques. DAC82 (Dispositif d'accompagnement et de Coordination du Tarn & Garonne) Personne ressource : médecin gériatre du Département	

	Association pour partir à Lourdes. Respect du culte : prêtre et office 1 fois par mois. Salle de culte à disposition (neutre, sans orientation religieuse)	
Critère 3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.	4
	EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Partenariats avec les autres Ehpad , MAPA de Sapiac, Lycée Bourdelle & Théas, FAM, club de rugby USM de Sapiac - les joueurs de Rugby sont venus faire des Olympiades. Liste des partenariats mise à jour 01/06/2023 organisée par thèmes d'intervention.	
Critère 3.4.4	L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Tower Tofel, Mini ferme, potager. le Bistrot, la médiation animale par Goldy, le Kit d'accueil des nouveaux salariés.	
Critère 3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.	4
	EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.	4
	EE : L'ESSMS participe à des évènements sur son territoire.	4
	EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenariats mise à jour 01/06/2023 organisée par thèmes d'intervention. Elections : liste des volontaires pour voter ou faire une procuration. Sorties au théâtre, à la mer, au Festival des Lanternes	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	3,33
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	3,33
Critère 3.5.1	L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Le jeudi matin : accompagner les résidents pour faire leurs propres courses au supermarché Echanges de constats lors des transmissions pour surveiller les évolutions. Présence de la Socio esthéticienne : qui accompagne les Gir1 et 2. Ateliers numériques et visios par Skype : pour	

	<p>maintenir le lien avec familles éloignées.</p> <p>Toilettes thérapeutiques réalisées.</p> <p>Maintien des capacités de paiement : les résidents qui le peuvent sont incités à payer eux mêmes leur courses.</p>	
Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Lors des toilettes, à l'UP toilettes thérapeutiques, et surveillance spécifique : par mimétisme ou par pictos.</p> <p>Le risque d'isolement est surveillé</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Apprentissage entre collègues, par la formation initiale d'ASG mais pas sur l'EHPAD</p>	<p>2</p> <p>2</p>
Thématique	Accompagnement à la santé	3,7
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	3,4
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Convention avec officine de ville PDA déployée en 2020 (Oreus en date du 12/03/2021) Point mensuel du pharmacien avec rapport d'intervention (constaté CR du 3/05/2023). Etude d'ordonnances personnalisées, avec le pharmacien référent du CH de Montauban. 39 médecins traitants dans l'Ehpad.</p> <p>Nombre d'EI sur le circuit du médicament : 5 sur T1 2023 et 4 en 2022.</p> <p>1 CREX sur circuit du médicament</p> <p>Procédure : SOIN/CIRMED/PRO/03 révisée le 01/11/2022 et toxiques SOINS/TOXIQUES/PROC/03 révisée le 01/12/22 - dispensation SOINS/DISP MED/PROC/03 révisée le 03/05/2023</p> <p>Procédure armoire réfrigérée SOINS/ARMREF/PROC/04 du 01/02/2023 - verification sac d'urgence : SOINS/VERIFSACURG/PROC/03 du 01/02/2023.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.</p>	<p>3</p> <p>3</p>

Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>EE : Les professionnels respectent ces règles. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Livraison le lundi de Monplaisir : vérification par comptage, émargement à la réception Stockage à la pharmacie (zone sécurisée par digicode), Consignation des entrées/sorties sur classeur (attention point de vigilance!) Traçabilité de la distribution sur la tablette au chevet du patient. Classeur des traitements à piler ou ne pas piler (tracé sur Netsoins) pas de contrôle IDEC depuis le 20/03/2023 du coffre de toxiques</p>
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Par anticipation les IDE alertent le médecin 15j avant le renouvellement de prescriptions. Ordonnance écrite systématique L'AS de nuit a ses médicaments de nuit + stock tampon tracé dans Netsoins.</p>
Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. 4</p> <p>EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Le MEDEC analyse et sur Netsoins une alerte s'affiche + le pharmacien contacte le médecin si risque de iatrogénie médicamenteuse Aucun résident ne gère seul ses médicaments</p>
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 2</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Pas de formation sur l'EHPAD.</p>
Objectif 3.7	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.? 4</p>
Critère 3.7.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.? 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p>

	DARI réalisé avec l'infirmière hygiéniste du CH de Montauban Etat des lieux EMH du 14/03/2023	
Critère 3.7.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Le Covid a été une expérience. Lien avec l'équipe mobile d'hygiène EMH. Travaux en équipe sur le DARI. Moyens : les échelles, les EPI, Information des familles concernées si apparition d'un risque infectieux, tracé sur Netsoins + report de toilette en dernier</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.7.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Formation par l'EMH</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Politique ressources humaines	4
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	4
Critère 3.8.1	<p>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.</p> <p>EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Document politique RH formalisé - extrait du Projet d'établissement (page 39 à 44). Accueil des stagiaires. Pénurie de soignants post-crise sanitaire : moins d'engagement (plus de CDD moins de CDI). Politique QVT attractive : attention portée sur le planning en 10h (sur 12h de présence) pour tous les salariés afin de favoriser les repos. 3 IDE présentes en semaine soit une IDE pour 50 résidents , besoin de temps complémentaire pour l'UP Unité Protégée: il manquerait un ETP (1 Equivalent Temps Plein) Rencontres le mardi PM "Flash info) : rencontre de tout le personnel. DUERP : 25 chambres sont équipées de rails, complétées de matériels. Climatisation du site pour confort de travail. Luminosité des espaces de vie et de travail. Actualisation du DUERP avec les élus (doc de 2022), révision du DUERP en mai 2023, les actions du DUERP sont intégrées dans le PAQ de Bluekangoo. La cadre de santé est "acteur PRAP2S" prévention des risques liés à l'activité professionnelle sanitaire et sociale" et accompagnement à la mobilité. Formation 21/03/2019 "agressivité des personnes accompagnées" en interne réalisées par le MEDEC, cadre de santé et psychologue. Moments d'échanges entre équipe pour évoquer les</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	<p>pratiques professionnelles.</p> <p>Lanceur d'alerte : l'inspection du travail affirme que les entreprises de - de 50 salariés n'y sont pas tenus (mail de la Direccte du 23/06/2023). La gouvernance incite à la déclaration de façon verbale. Lien de confiance établi entre les managers et leur équipe.</p>	
Critère 3.8.2	<p>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</p> <p>EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Kit d'accueil "Outil Pocket" remis au recrutement contenant : en mini cartes plastifiées l' échelle douleurs Braden, Glasgow, EVS, livret découverte de Bluekangoo (logiciel qualité), livret de bienveillance, et règles de base, clés, uniformes, codes d'accès.</p> <p>Procédure REF/MANAG/RH/PROC/04 validée le 16/06/2023. Nomination d'un tuteur pour accompagner les nouveaux salariés avec une période de double positionnée sur le planning.</p>	<p>4</p> <p>★</p> <p>4</p>
Critère 3.8.3	<p>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</p> <p>EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.</p> <p>EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).</p> <p>EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>EAP tous les 2 ans : expression des besoins de formation par les salariés rapprochés avec la stratégie de la gouvernance</p> <p>Formations internes délivrées par le MEDEC, la cadre de santé, la psychologue. La Cadre de santé vient à 6h30 le matin pour des temps d'échanges privilégiés "au calme" avec son équipe.</p> <p>Messagerie de Netsoins qui permet d'informer l'équipe au quotidien.</p> <p>Priorité de la gouvernance : diplômer les non diplômés (faisant fonction). Inscription en VAE validation des acquis de l'expérience quand c'est possible, Rappels par la gouvernance d'inciter à l'usage du Compte Personnel de Formation (CPF).</p> <p>La Cadre de santé enseigne à l'IFMS institut de formation aux métiers de la santé (au Centre Hospitalier CH de Montauban)</p> <p>Formation Tutorat : 21/02/2023 et 11/05/2023</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.8.4	<p>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.</p> <p>EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation 2022 : 18 actions pour 314 salariés formés = 2199h (intégration des formations internes dans le tableau : ce qui explique l'écart avec 2023)</p> <p>Plan de formation 2023 : 38 actions pour 665 salariés formés = 197h</p> <p>Convention avec le CH équipe mobile d'hygiène : réunion Flash > pour réinvestir</p> <p>Utilisation des RBPP et maquettes Mobiquel comme supports de formations internes.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Critère 3.8.5	<p>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Présence des professionnels 24h/24.</p> <p>Convention avec le CH de Montauban, instruction d'appeler le 15 (rappelé dans le kit Pocket).</p> <p>Médailleurs anti agression pour les salariés de nuit. Planning sur excel, document de demande de congés (spécifié sur livret d'accueil) : document présenté</p> <p>Pose de congés sur Bluekangoo.</p> <p>Médisys : logiciel de compta et paie.</p> <p>Possibilité offerte de télé-travailler (pour la comptable) avec une charte (cadrage de sécurisation numérique)</p> <p>Temps de transmission organisés (matin, soir et mi journée + Flash info (du mardi) + réunion mensuelle animée par la Directrice sans formalisation (feuille d'émargement) + messagerie Net Soins</p>
Critère 3.8.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Connaissance des bonnes pratiques professionnelles et des RBPP de la HAS</p>
Objectif 3.9	<p>L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail. 4</p>
Critère 3.9.1	<p>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT). 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les actions menées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Politique QVT attractive : attention portée sur le planning en 10h (sur 12h de présence) pour tous les salariés pour favoriser les repos.</p> <p>25 chambres sont équipées de rails, complétées de matériels. Climatisation du site pour confort de travail. Luminosité des espaces de vie et de travail.</p> <p>Tous les salariés ont accès à Bluekangoo et Netsoins sur des postes de PC dédiés, la responsable des ASH a un accès sur Netsoins.</p> <p>Espaces de repos intérieurs et extérieurs réservés au personnel.</p> <p>Accès à la salle de sport St Nauphary (pour les salariés, leurs conjoints et leurs enfants de - 16 ans).</p> <p>Présence hebdo d'un coach sportif.</p> <p>Fiches de postes et fiches de tâches remises. Les élus du CSE ont choisi une plateforme pour accéder à des tarifs préférentiels (vacances, enseignes commerciales...).</p>
	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail. 4</p>

Critère 3.9.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>L'ASG du PASA ne porte pas de blouse pour favoriser l'accompagnement des personnes accompagnées</p> <p>Espaces de repos intérieurs et extérieurs réservés au personnel.</p> <p>Repas annuel 'chez Ernest', bons cadeaux Leclerc, primes de fin d'année.</p> <p>Calendrier de l'Avent : avec cadeaux à chaque jour offerts aux salariés.</p> <p>Climatisation</p>	
Critère 3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	4
	EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.	4
	EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Groupes de parole animés par la psychologue mensuels ou si besoin respectant l'anonymat des salariés.</p>	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.	4
	EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Les membres du CODIR constituent le COPIL qualité les lundi matin : ts les chefs de service avec point qualité GDR, évocation des EI, audits, actualisation des procédures, plaintes et réclamations, plan Bleu, Actualisation du Projet d'Etablissement PE. Staff direction avec CODIR restreint. COPIL thématiques avec groupes de travail. Émargements présentés	
L'Ehpad les Florales est adhérent à la SRA (structure régionale d'appui) Occitanie. Partenariat avec le CH de Montauban pour débiter la DAMRI		
Autres partenariats : EPSPA équipe parcours santé personnes âgées.		
CREX sur le médicament du 11/04/2023, réalisé soit sur un EI récurrent, soit sur un cas spécifique.		
Adhérent à l'interCLUD Occitanie		
Le CVS a participé à l'auto évaluation HAS.		
Enquête de satisfaction présentée au CVS, les résultats sont présentés également.		
Les membres proposent des axes d'amélioration.		
	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la	

Critère 3.10.2	<p>qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS révise sa démarche autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Tableau de bord des audits/évaluations (créé sur Excel)</p> <p>Tableau de bord BlueKangoo : déclaration des EI, Gestion documentaire, et PAQ qui regroupe toutes les sources.</p> <p>Les membres du CVS émettent leur avis , les avis sont tous pris en compte. Le CVS a participé à l'auto évaluation HAS.</p> <p>Soucis évoqués avec le linge (traité par l'ESAT) cela s'est amélioré avec le pressing local.</p>
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4</p>
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste des situations de maltraitance identifiées 19/05/2023 en équipe.</p> <p>Livret de bienveillance dans le pack</p> <p>Procédure sur Bluekangoo : déclaration des actes de maltraitance</p>
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Emergement des entretiens 27/02/2023 et courrier 09/03/2023, A/R du mail 20/03/2023</p>
Critère 3.11.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Echanges entre pros, cadres, responsable Qualité avec la famille et le résident (exemple cité)</p> <p>CREX réalisés auxquels l'équipe participe</p>
Objectif 3.12	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p>

Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Registre des plaintes et réclamations (P/R) 2023 (4 cas enregistrés) , une réclamation en 2022, registre de plainte/réclamations existe depuis 2011</p> <p>Exemple de mail reçu le 22/05/2023. Accusé de réception sous 48h envoyé par la gouvernance si investigation nécessaire qui pourrait nécessiter un report dans le temps.</p> <p>Fiche de réclamation orale à l'accueil.</p> <p>Boîte aux lettres est utilisée aussi comme boîte à idées</p> <p>Communication au CVS des P/R reçues</p>
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Registre existant depuis 2011</p> <p>Toutes les plaintes sont évoquées en CVS, les membres réfléchissent au plan d'actions possibles</p>
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Réunions d'échanges pluridisciplinaires réalisés auxquelles l'équipe participe</p>
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p>
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Tous les pros déclarent sur Bluekangoo. L'encadrement reçoit automatiquement par mail les EI déclarés.</p> <p>Déclaration avec proposition d'action directe.</p> <p>Suite donnée et traitement de l'EI en réunion le lundi</p> <p>Retour au déclarant soit à l'oral soit en retournant sur Bluekangoo.</p>
Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>

(Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i> Fiche Qualiris qui détaille les 11 catégories d'EIG à déclaration obligatoire Communication au CVS du nombre d' EI/EIG sous forme de synthèse par catégories et recueil des avis exprimés par les membres du CVS. Tous les Événements Indésirables EI sont évoqués en CVS, les membres réfléchissent aux actions possibles</p>	
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables 4 EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4 EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p>	
	<p><i>Eléments de preuve :</i> CREX réalisés auxquels l'équipe participe Déclarations sur Bluekangoo + analyse lors des transmissions Actions correctives décidées en équipe</p>	
Critère 3.13.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. 4</p>	
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Formation en 2022/2023 Les pros ont apprécié de pouvoir déclarer les EI sur Netsoins et se sont habitués à la migration sur Bluekangoo</p>	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,75
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4 EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 3 EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>	
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Plan Bleu réactualisé en Mai 2023, Feuilles d'émargement du 30/05/2023, 6/06/2023, 13/06/2023, Surveillance épidémiologique interne, neuroleptiques, résidents sous vitamine D, risque de dénutrition (de sévère à modérée) communiqué en Flash infos. Communication au CVS du plan de gestion de crise</p>	
Critère 3.14.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. 3 EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe. 4</p>	
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Supports Excel tenus = liste de résidents sous surveillance qui est utilisée pour communiquer au pharmacien. Plan bleu présenté, communiqué au CVS PCA fait en 2020 (axé sur le COVID 47 pages)</p>	

Critère 3.14.3	<p>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS. 3</p> <p>EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise. 2</p> <p>EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Pas d'exercice de simulation réalisé. RETEX sur la crise COVID + enquête de satisfaction sur la COVID</p>
Critère 3.14.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Sensibilisation et retour d'expérience suite au COVID</p>
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale. 3,33
Critère 3.15.1	<p>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Batiment de 2011 labellisé HQE Haute Qualité Environnementale, avec toiture rafraîchissante. BBC bâtiment basse consommation, mousseur. Document de politique Développement Durable (extrait du PE). Approvisionnements alimentaires en circuits courts, mise en place de LED sur le parking Dématérialisation : une partie des factures résidents sont envoyées par mail. Bulletins de paie numérisables également. Livret d'accueil des salariés : "les petits gestes à corriger avec de la bonne volonté" Centrale d'achats : CACIC ehpad.</p>
Critère 3.15.2	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique. 4</p> <p>EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Dématérialisation : une partie des factures résidents sont envoyées par mail. Bulletins de paie numérisables également Prestataire externalisé à Blagnac, spécialisé dans le médico social, présent tous les 15j sur site. Le prestataire est délégué à la protection des données Charte informatique : GDR/ARM/PROC/01 avec Plan d'action en cours de sécurisation. Chaque pro a un code d'accès Netsoins + des codes génériques pour les remplaçants.</p>

Critère 3.15.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.	2
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.	2
	<hr/> <i>Éléments de preuve :</i> Formation sur Bluekangoo Pas de signature de charte numérique	

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés échangent en temps de transmissions sur des risques identifiés de chutes ou de fugue. L'analyse bénéfique / risque sur la prescription de contentions est renseignée sur le DPI. Le médecin coordonnateur évalue à chaque passage la pertinence de leur maintien avec l'équipe. Les résidents informent de leurs sorties aux professionnels ou au secrétariat à l'accueil.	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés apportent une approche attentive à tous les résidents. Ils réfléchissent en équipe à des actions au quotidien qui leur permettent de respecter le respect et la dignité des personnes accompagnées autant sur l'unité protégée que sur les secteurs ouverts. La consultation du DPI permet de vérifier la traçabilité des actions prévues.	
Critère 2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés disent fermer les portes des chambres. Ils tiennent compte de la demande des résidents s'ils préfèrent que la porte reste ouverte. Lors des soins d'hygiène, les soignants ont l'habitude d'effectuer un déshabillage partiel favorisant l'intimité et la dignité Une surveillance particulière sur l'unité protégée est mise en place pour assurer le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes accompagnées qui pourraient être en situation de	

	vulnérabilité.	
Critère 2.2.4	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés recueillent dès la pré admission les souhaits et croyances des futurs résidents. Ils sont en capacité d'appliquer le protocole en cas de décès. Le cuisinier vient rencontrer la nouvelle personne accompagnée pour établir un régime en fonction de ses croyances s'il y a lieu.	
Critère 2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés confirment que chaque résident ou proche renseigne le document ad hoc. Ce document est disponible via le DPI. L'animateur prend soin de vérifier auprès de la personne accompagnée ou de son entourage, s'ils sont toujours d'accord, lors d'une manifestation qui pourrait donner lieu à des prises de photos ou de tournage vidéo.	
Critère 2.2.6	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : L'établissement a organisé des groupes de résidents, via les ateliers informatiques, pour une réécriture du livret d'accueil en méthode " Facile A Lire et à Comprendre". L' UDAF est intervenue pour assurer une sensibilisation à propos des différentes mesures de protection à destination des prof 20 OCTOBRE 2021. Un micro audit sur les droits a eu lieu en 2022. Axe de progrès : le socle de connaissance sur les droits des personnes accompagnées est obtenu par un nivellement d'informations entre professionnels. Il n'existe pas depuis 2021 de temps formalisé de formations sur cette thématique	

	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 3</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p>
Critère 2.2.7	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Un prestataire informatique assure la gestion des données. Un mail de relance est envoyé à chaque utilisateur pour la modification du mot de passe tous les trois mois. Il est identifié comme le délégué à la protection des données (DPO). Les professionnels sont sensibilisés à leur embauche et de façon quotidienne à l'utilisation et aux risques en lien avec les outils informatiques.</p> <p>Axe de progrès : il n'y a pas de mise en place d'une veille informatique. Les temps de déconnexion des PC et des tablettes semblent assez longs, entraînant un risque de pertes de données ou un défaut de confidentialité</p> <p>La formation sur la cyber sécurité n'a pas été mise en place..</p> <p>Le règlement général de protection des données (RGPD) n'a pas été déployé.</p>
Objectif 3.6	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.? 3,4</p>
	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 3</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament. 3</p> <p>EE : Les professionnels respectent ces règles. 2</p>
Critère 3.6.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe de progrès : les "toxiques entrants/sortants sont consignés sur un classeur à feuilles volantes mais pas sur un registre à pages numérotées non détachables.</p> <p>Axe de progrès : pas de contrôle IDEC depuis le 20/03/2023 du coffre de toxiques</p>
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4</p>
	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés. 4</p>
Critère 3.11.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : travail avec la psychologue qui débute la démarche de cartographie des risques de maltraitance</p>
	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. 4</p>

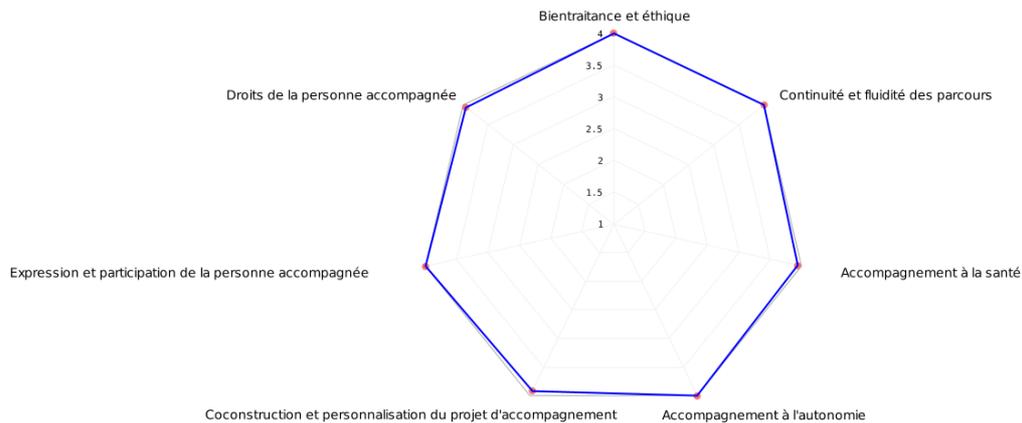
Critère 3.11.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Cas vécu d'abus de faiblesse (Janvier-février 2020) de famille contre personne accompagnée, situation détectée par les professionnels. Procédure suivie : main courante + signalement au Procureur.</p> <p>Autre situation 02/2023 : harcèlement de famille contre professionnel.</p> <p>Entretiens tracés</p> <p>Implication des pros dès la déclaration, grosse attente de l'équipe vers la gouvernance pour mise en place d'actions</p>	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le traitement des P/R est organisé</p>	
Critère 3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Un retour au réclamant est réalisé.</p> <p>Communication des plaintes et réclamations</p>	
Critère 3.12.3	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Analyse des plaintes en équipe</p>	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
Critère 3.13.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>En 2022 : 21 EI</p> <p>En 2023 à date : 40 EI</p> <p>Le traitement des EI est organisé.</p>	

Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : le pool de remplaçants est également formé à déclarer les EI</p> <p>Communication des EI</p>
Critère 3.13.3	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables 4</p> <p>EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>EI déclarés, analysés et actions correctives réfléchies et déployées</p>
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 3,75</p>
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 3</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe de progrès : il manque une liste de personnes accompagnées sous surveillance spécifique d'hydratation intégrée au Plan Bleu.</p> <p>Axe fort : la cadre de santé suit une liste de résidents à risque</p> <p>Communication du plan de crise</p>
Critère 3.14.2	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. 3</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe de progrès : il manque des exercices de simulation incendie (organisés par exemple avec le SDIS)</p>

Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

Chapitre 1 - La personne



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	<p>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</p> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 apprécie "la gentillesse" de tous les membres de l'équipe qui s'occupe d'elle. L'AT4 est très satisfait de l'accompagnement dont il bénéficie, sa fille présente en témoigne. L'AT2 est ravi de l'équipe, "ils sont tous très gentils", "ils s'occupent bien de nous" Son fils apprécie la bienveillance avec laquelle les équipes accompagnent sa maman qui peut avoir un comportement agressif parfois. L'Accompagnée Traceur AT1 dit que "tout le monde est au petits soins pour elle ici"</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,95
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	3,86
	<p>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</p> <p><i>Commentaire :</i> Tous les professionnels se sont présentés dès l'admission de l'AT5, qui est en capacité de les reconnaître et de les appeler par leur prénom avec leur autorisation.</p>	4

Critère 1.2.1	<p>L'AT4 reconnaît tous les professionnels qui se présentent lorsqu'ils viennent s'occuper de lui. Il connaît leurs fonctions par la couleur de leur tenue.</p> <p>L'AT2 connaît les couleurs des uniformes et sait donc à qui s'adresser en fonction des situations</p> <p>Le fils de l'AT3 connaît tous les membres de l'équipe de l'unité protégée (UP). Il est en capacité d'identifier leur fonction.</p> <p>L'AT1 dit qu'en quelques mois, elle connaît déjà l'équipe de son étage par leurs prénoms, et sait qui fait quoi.</p> <p>Elle est ravie car l'équipe est stable</p>
Critère 1.2.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 a reçu tous les documents réglementaires avant ou le jour de son admission : le contrat de séjour, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le formulaire de désignation de personne de confiance, les directives anticipées, la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Il a pu en discuter avec la secrétaire de Direction, le cadre de santé, la psychologue.</p> <p>L'AT4 et sa fille ont reçu tous les documents réglementaires : contrat de séjour signé, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie.</p> <p>L'AT2 est totalement valide, il communique librement, il a reçu tous les documents à l'entrée, mais préfère que sa fille les garde et les gère.</p> <p>L'AT3 ne pouvant exprimer clairement ses questions au regard de sa pathologie, le fils de cette personne accompagnée a reçu les informations et les documents ad hoc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat de séjour - livret d'accueil - règlement de fonctionnement - Charte des droits et libertés de la personne accueillie <p>L'AT1 communique très librement avec les professionnels, Elle se souvient des documents reçus à l'admission, mais préfère qu'un de ses fils gère les papiers.</p>
Critère 1.2.3	<p>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 a reçu les informations lui permettant de désigner une personne de confiance, ce qu'il a fait "de manière sereine".</p> <p>L'AT4 a reçu toutes les informations concernant la désignation d'une personne de confiance. Son choix est tracé dans le DPI.</p> <p>Vu avec sa fille personne de confiance</p> <p>C'est le fils de l'AT3 qui a choisi d'être la personne de confiance de sa maman.</p> <p>Le rôle de la personne de confiance lui a été expliqué, elle a nommé son enfant qui habite le plus près d'elle.</p>
Critère 1.2.4	<p>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 sait qu'elle peut demander à consulter son dossier s'il le désire. La secrétaire de Direction lui a expliqué la marche à suivre.</p> <p>L'AT4 a reçu et intégré toutes les informations dont elle a besoin.</p> <p>L'AT2 est totalement autonome, questionne et obtient les informations utiles</p> <p>Le fils de l'AT3 a reçu les informations concernant l'accès au dossier de sa maman s'il le désire.</p>

	Quand elle a besoin d'informations, elle pose librement les questions qu'elle veut poser.	
Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</p> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 apprécie que les professionnels de l' EHPAD, et notamment ses référents, répondent à ses questions s'il le demande sur ses droits. L'AT4 est rassuré car chaque fois, qu'il pose une question ou qu'il a une demande, les professionnels lui apportent une réponse, ou trouvent la personne ressource qui aura la réponse. L'AT2 questionne et obtient les informations utiles L'AT1 s'adresse régulièrement aux professionnels de son étage.</p>	4
Critère 1.2.6	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés citent quelques droits : droit à l'information, à la dignité, à l'écoute, à la mobilité, au respect des croyances religieuses, le droit au refus de soin ou autre, le droit à la citoyenneté. Le service du DAC 82 oriente vers les personnes qualifiées désignées en cas de besoin. La traçabilité est effective dans le DPI (trans 2 juin 2023 à 20h 55 Mme 2V explication des faits tracés, action notée sur le respect de l'espace non fumeur dans la chambre) Axe fort : une adaptation permanente est réalisée pour que l'AT4 puisse vivre à son rythme. En cas de troubles du comportement, le report de soin est proposé et effectif au regard de la traçabilité dans le DPI La cadre de santé et le MEDEC sont les personnes ressources. Axe fort : une adaptation permanente est réalisée pour que l'AT3 puisse vivre à son rythme. En cas de troubles du comportement, le report de soin est proposé et effectif au regard de la traçabilité dans le DPI Les pros connaissent les personnes et services ressources.</p>	4
Critère 1.2.7	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il n'existe pas de temps formalisé de formation sur la thématique des droits Axe fort : pendant le temps de transmissions quotidiennes le sujet des droits des résidents est abordé. Axe de progrès : les professionnels n'ont pas suivi une formation en tant que telle sur la thématique des droits de la personne accompagnée Il manque de la formation sur ce sujet des droits Axe fort : pendant le temps de transmissions quotidiennes, le sujet des droits des résidents est abordé. Axe de progrès : les professionnels n'ont pas suivi une formation en tant que telle sur la thématique des droits de la personne accompagnée Axe de progrès : il manque une formation ciblée sur les droits.</p>	3
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils	4

Critère 1.3.1	<p>favorisant leur compréhension.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT4 a pu relire le nouveau projet d'établissement mais n'a pas souhaité se présenter aux élections du CVS. Echanges et participation avec libre communication. L'AT1 s'estime bien informée des changements des règles de vie collective, par tous moyens connus, elle cite le grand écran, l'animateur annonce les changements au micro lors du repas, les professionnels viennent la voir en cas de changements.</p>
Critère 1.3.2	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe Fort : exemple d'une résidente qui a l'habitude de prendre le repas à une heure plus tardive Le journal interne "Le Petit résident" édité chaque semaine renseigne à propos des changements au sein de l'EHPAD. Les kinésithérapeutes mettent une affiche sur la porte de la salle en cas d'indisponibilité, ou de retard pour informer les personnes accompagnées. Lorsqu'il y a un changement de menus, il est indiqué sur le tableau à l'entrée de la salle de restaurant. Axe fort : L'équipe rencontrée connaît la charte des droits et libertés et en capacité de vérifier que les droits de l'AT4 sont respectés. Respect des droits et des libertés Droits et libertés respectés</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4</p>
Critère 1.4.1	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 a pu changer de chambre quand cela a été possible. Son lieu de vie lui convient "parfaitement". Les extérieurs sécurisés le rassurent pour aller marcher. L'AT4 a souhaité que son lit soit positionné contre le mur ce qui lui évite de chuter dans la nuit et le rassure. La modification de l'espace de sa chambre a été complètement revue avec son aide. L'AT2 trouve les chambres un peu petites, mais a quand même pu ramener des tableaux, photos et un fauteuil relax Le fils de l'AT3 a constaté lorsqu'il est présent que l'équipe demande toujours qu'elles sont ses envies à sa maman. Les professionnels respectent les réponses de l'AT3. L'AT1 a pu bénéficier d'une chambre spacieuse récemment, elle vient d'emménager dans cette nouvelle chambre et elle est ravie</p>
	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 a pu décorer les murs, apporter des plantes posées sur la fenêtre, ainsi que quelques meubles et son fauteuil relax. Il dit "s'y sentir comme chez lui". L'AT4 a pu décorer sa chambre avec quelques meubles et des photos comme il le souhaitait.</p>

Critère 1.4.2	<p>Il a pu s'approprier l'espace, il a pu aussi ramener un petit frigo</p> <p>L'unité protégée a été pensée architecturalement comme un lieu bénéficiant de grands espaces intérieurs et extérieurs. La chambre de 23 m², avec salle d'eau privative, est équipée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un lit électrique "Alzheimer" - d'une table de chevet - d'une commode faisant office de bureau - d'une chaise <p>Un fauteuil de repos</p> <ul style="list-style-type: none"> - d' une table roulante permettant de déjeuner au lit - d'un appel soignant - d' une penderie - d'une fenêtre avec un volet roulant - de la climatisation - d'un téléviseur <p>L'AT1 a cité des idées de décoration qu'elle planifie de mettre en place dans sa chambre.</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée. 4
Critère 1.5.1	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 n'a pas été sollicité pour participer au CVS mais se présentera peut être lors des prochaines élections. Il participe aux commissions de menus, ainsi qu'aux réunions de présentation quand il y en a.</p> <p>L'AT4 a pu renseigner le questionnaire de satisfaction. Il reçoit également les comptes rendus du CVS et sait où il peut les lire. Sa fille les reçoit par mail. L'AT4 connaît les représentants du CVS avec qui il peut échanger.</p> <p>Synthèse du PE présentée - communication libre.</p> <p>L'AT1 est arrivée en novembre dernier, elle ne participe pas aux réunions, mais songe à présenter sa candidature pour les prochaines élections, d'ici à fin d'année 2023.</p>
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 a reçu tous les comptes rendus de CVS qu'il lit. Il peut échanger pendant les temps matinaux avec les autres personnes accompagnées et l'animateur. Il prend connaissance des affichages sur les panneaux posés à plusieurs espaces de l'EHPAD.</p> <p>L'AT4 n'a pas posé de questions donc ne peut répondre à la première question. Par contre, il reçoit les relevés d'échange et les consulte.</p> <p>Compte rendus rédigés et affichés.</p> <p>L'animateur fait la lecture du CR aux résidents en animation.</p>
	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>

Critère 1.5.3	<p>Axe fort : un des professionnels rencontrés est un membre élu au CVS. Il explique qu'il donne des explications sur les objectifs du CVS aux résidents et aux professionnels.</p> <p>Les professionnels rencontrés connaissent les lieux d'affichage.</p> <p>CR affiché en salle de pause, envoyé sur la messagerie NETSOINS*. Il est archivé dans la banque documentaire du logiciel Bluekango*.</p> <p>L'animateur lit le CR du CVS en atelier, pour faire connaître les conclusions à tous les résidents.</p> <p>Axe fort : l'équipe rencontrée connaît les lieux d'affichage et peuvent orienter l'AT4.</p> <p>Accès facilité à cette information.</p> <p>Accès facilité au contenu des CR de CVS</p>	
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 partage avec d'autres résidents ses expériences pendant les temps de repas ou au petit salon dans le hall d'accueil.</p> <p>L'AT4 a toujours la possibilité de s'exprimer auprès de qui que ce soit au sein de l'EHPAD. "Tous se rendent disponibles et sont aux petits soins pour moi comme pour les autres résidents".</p> <p>L'AT2 est globalement satisfait d'être aux Floralties, s'ennuie parfois un peu, n'aime qu'un seul type d'animation, il l'a dit à l'animateur : le quizz. Il préfère la cuisine de son épouse à la maison.</p> <p>Le fils de l'AT3 a identifié que les professionnels recherchent l'obtention des envies et préférences de sa maman par des mots simples ou en observant son comportement ou ses mimiques.</p> <p>L'AT1 se sent écoutée , entendue et ses avis sont pris en considération</p>	4
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité de donner des exemples afin de recueillir l'expression des personnes accompagnées en adaptant les moyens ou les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un auxiliaire de vie 24H sur 24h pour un résident aide au repas troubles de la déglutition; cahier de liaison tracée - création de pictogrammes pour une personne accompagnée qui n'était plus en possibilité de s'exprimer <p>Axe fort : Plusieurs moyens sont à disposition des professionnels rencontrés pour faciliter l'expression de l'AT4.</p> <p>Expression libre avec les résidents</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés à l'UP ont une bonne connaissance de L'AT3. Ils utilisent aussi la communication non verbale. Le moment de la toilette thérapeutique leur permet de rentrer en relation avec l'AT3..</p> <p>L'expression de la personne accompagnée est facilitée.</p>	4
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés utilisent des outils ou moyens permettant de faciliter l'expression des résidents, comme des pictogrammes, des tablettes informatiques pour mettre en lien des proches via Skype en visioconférence, ou des ardoises effaçables</p> <p>Les professionnels ou l'animateur vont apporter leur aide pour l'utilisation des outils informatiques auprès de certaines personnes accompagnées.</p>	4

	<p>Axe fort : les professionnels rencontrés citent les temps d'échanges pendant les temps de transmissions quotidiennes qui permettent d'adapter l'accompagnement de l'AT4.</p> <p>Analyse de l'expression des résidents en équipe</p> <p>Axe fort : les temps formels et informels de transmissions permettent d'adapter l'accompagnement dans l'immédiateté.</p> <p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée.</p>	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 dit qu'il lui est toujours demandé son accord après qu'il ait reçu des explications compréhensibles. Le cuisinier est venu le rencontrer pour établir la liste des goûts et surtout des non goûts .</p> <p>L'AT4 et sa fille reçoivent toujours des explications qui sont reformulées, si besoin, pour une bonne compréhension. Le consentement est libre et éclairé.</p> <p>Consentement éclairé donné</p> <p>Le fils de l'AT3 explique, que même si ma maman ne comprend pas toujours et répond souvent de manière inadaptée, les professionnels vont lui apporter des explications simples pour s'assurer qu'elle comprenne leur intervention. Il remarque que les membres de l'équipe n'insiste pas pour ne pas engendrer des troubles du comportement auprès de l'AT3.</p> <p>L'AT1 a signé son consentement éclairé et a compris ce que c'est.</p>	4
Critère 1.7.3	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels sont en capacité d'identifier un refus. Ils demandent des explications sur la raison et tracent le recueil du consentement éclairé.</p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés proposent à l'AT4, un report de soin si celui-ci le refuse. Les autres alternatives peuvent être de demander à un autre soignant d'effectuer le soin si l'AT4 est d'accord.. L'équipe s'interroge sur le refus de soin pendant le temps de transmissions quotidiennes.</p> <p>Utilisation de Netsoins</p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés reportent le soin plus tard dans la journée si l'AT3 le refuse. Il peut leur arriver de proposer à un autre collègue d'intervenir. La traçabilité est effective sur le DPI en cas de refus de soin, qui est toujours interrogé en équipe pluridisciplinaire s'il se reproduit souvent. Des alternatives peuvent être mises en place avec l'accord de l'AT3.</p> <p>Les professionnels recherchent des explications et alternatives avec la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : lors de la préadmission, le recueil du consentement éclairé est recherché et tracé dans le DPI à l'onglet prévu à cet effet. Les professionnels rencontrés expliquent qu'ils cochent l'Option Flash Trans sur le DPI pour rendre le commentaire visible sur les transmissions à l'attention de toute l'équipe.</p> <p>Consentement recueillis.</p> <p>Axe fort : les professionnels tracent sur le DPI, le report ou le refus de soin et en informent toute l'équipe lors des transmissions.</p>	4

	Consentements éclairés recueillis.	
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4
Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 a retrouvé de la famille par alliance en EHPAD, avec qui il entretient quelques liens et leur permet de voir leur entourage sur des temps de regroupements familiaux. L'AT4 sort avec sa fille pour partager un repas en famille. Il a créé des liens avec des voisins de chambre. Ils se rendent des petits services quotidiennement. L'AT2 recoit des amis, et ses enfants. Il ne s'est pas fait d'amis. il préfère lire dans sa chambre. L'AT1 a noué de nouvelles relations avec ses voisins de table, de chambre. Elle cite aussi la visite d'amis venus la voir le week end dernier (sans la prévenir), ce fut appréciable.</p>	4
Critère 1.8.2	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L' AT5 adore jouer aux mots fléchés , regarder la chaine 5, participer aux après midis festifs le mercredi. L'AT1 souligne qu'elle a pu profiter (déjà) de sorties organisées au Vernet (sortie cabaret), en fauteuil.</p>	4
Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les IDE rencontrées lors de leurs tours, rappellent à l'AT5, les ateliers ou activités du jour. En fonction des envies et désires de la personne accompagnée, l'information est transmise au reste de l'équipe. Axe fort : Plusieurs activités avec des intervenants extérieurs, sont proposées à l'AT4 qui reste libre d'après les professionnels rencontrés, d'y participer ou pas. Choix d'activités respectés - l'AT2 n'est pas trop demandeur Axe fort : les professionnels rencontrés proposent à l'AT3, des activités correspondant à son envie et son niveau d'autonomie : mettre la table, débarrasser, danser, participer à des jeux de société. Les choix de l'AT1 sont respectés.</p>	4
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : l'équipe rencontrée est en capacité d'identifier les ressources et les moyens pour proposer des activités adaptées selon le PVI de l'AT5. Axe fort : les professionnels rencontrés connaissent les les loisirs et les activités culturelles qui conviennent à l'AT4. Ils organisent avec sa fille, son agenda avec les activités internes comme la malle aux livres, les quizz ou les débats, ainsi que les programmes de télévision qui intéressent la personne accompagnée. Souhaits respectés. Axe fort : Les professionnels organisent des temps d'activités jour et nuit. Ils ont mis en place un</p>	4

	"chariot flash" dans lequel il y a des fiches de mini activités comme des chansons, des quizz avec des proverbes, un ballon, un sac avec des tissus de matière différentes. L'utilisation du chariot "flash" modère les crises d'anxiété crépusculaires ou nocturnes. Ressources mobilisées pour les activités d'animations	
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> .Axe fort : les professionnels rencontrés, citent des exemples de pair-aidance qu'ils encouragent : un résident qui pousse le fauteuil d un autre résident, une autre résidente qui passe dans les chambres pour voir si tout va bien et fait le relais aux équipes, l'AT5 aide parfois un autre résident avec qui il a sympathisé. Axe fort : l' AT4 est encouragée par les membres de l'équipe rencontrée et notamment par l'ASG pendant les activités sur les temps de présence au PASA à aider les autres personnes accompagnées. Observation faite Axe fort : L'équipe rencontrée encourage la pair-aidance avec l'AT3 par exemple : - empêcher une personne de se lever - aide au coucher - alerter le personnel en cas de chute - aide au repas - aide à la mise de table - amener les poubelles chariot tri sac Pair aidance stimulée</p>	4
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 n'a pas eu à "aller voter" depuis son admission. Mais il participe aux débats qui peuvent avoir lieu le matin lors de la lecture du journal par l'animateur. L'AT4 a pu, avec sa fille, exercer son droit à la citoyenneté.</p>	4
Critère 1.9.2	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : L'animateur lit le journal quotidiennement ce qui ouvre vers une discussion vers les thèmes d'actualité ou de citoyenneté. L'AT5 participe à ces moments d'échange. L'AT2 n'a pas eu l'occasion de voter. L'AT1 n'a pas eu l'occasion de voter encore.</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,92
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	3,83
	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>	4

Critère 1.10.1	<p>L'AT5 a pu répondre aux questions permettant l'élaboration de son PVI. Dès son entrée, la secrétaire, le médecin coordonnateur, le cadre de santé, et la psychologue ont posé des questions centrées sur son autonomie, ses goûts, ses passions. Il a signé un document pour signifier qu'il était d'accord sur les objectifs et actions proposés.</p> <p>Le PVI a été construit avec l'AT4 et sa fille. Les questions posées lui ont permis de comprendre leurs intérêts. il a signé le document final. Il a accepté d'intégrer le PASA une fois par semaine et en retire de grandes satisfactions.</p> <p>L'AT2 a pu indiquer son souhait de rester tranquille à lire dans sa chambre : il se gère.</p> <p>Elle a répondu à des questions des professionnels sur ses habitudes de vie, l'AT1 ne sait pas que cela s'appelle un projet d'accompagnement, mais apprécie de ne pas être confrontée à des aliments qu'elle n'aime pas (exemple cité : épinards)</p>
Critère 1.10.2	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La fille de l'AT4 a participé à la réévaluation du premier PVI. Son frère est venu aussi pour la réévaluation, ce qui lui a permis de se rassurer sur l'accompagnement de son proche au quotidien.</p> <p>Il se souvient des questions posées à son arrivée</p> <p>Le fils de l'AT3 a été convié 1 mois après son admission à une rencontre en présence de l'équipe pluridisciplinaire pour définir le PVI de sa maman qu'il a signé. Il a participé le 6/04/2023 à l'évaluation du PVI</p> <p>Le Projet d'accompagnement (PVI) lui a été présenté après rédaction, n'a pas été construit avec elle.</p>
Critère 1.10.3	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés référents de l'AT5 connaissent le contenu du dossier d'admission évaluant son autonomie, sa vie sociale, et culturelle. Ce document reprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'histoire de vie - l'hébergement à domicile - la motricité - les habitudes de lever et de coucher - l'hygiène corporelle - la tenue vestimentaire - l'entretien du linge - les centres d'intérêt - le contexte de l'entrée dans l'établissement - le formulaire de désignation de personne de confiance - les directives anticipées - les vœux particuliers en cas de décès <p>Axe fort : les professionnels rencontrés évaluent dès la préadmission avec la secrétaire de Direction, la psychologue, le médecin coordonnateur et le cadre de santé, les besoins de l'AT4 en sa présence et celle de sa fille.</p> <p>Usage et référence à Netsoins</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés affectés à l'UP évaluent dès la préadmission avec la secrétaire de Direction, la psychologue, le médecin coordonnateur et le cadre de santé, les besoins de l'AT3 avec son fils.</p> <p>Outils d'évaluation dans Netsoins pour élaborer le PVI</p>

Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels référents rencontrés ont construit le PVI puis l'ont présenté à l'AT5, l'entourage de la personne accompagnée était présent. Axe de progrès : le PVI n'est pas coconstruit avec l' AT5. Axe fort : le PVI de l'AT4 a été rédigé après évaluation en sa présence, celle de sa fille et de son fils, qui était venu spécialement. Les objectifs et les actions ont été posés en équipe pluridisciplinaire. Le PVI a été signé par l'AT4 et sa fille qui est sa personne de confiance. Axe de progrès : le PVI n'est pas coconstruit en présence de la personne accompagnée. PVI ne sont pas co construits : ils sont construits par l'équipe en pluridisplinarité, puis présentés au résident et son entourage qui signe et valident ou apportent qq modifications. Axe fort : le PVI a été construit en présence du fils de l'AT3, la personne accompagnée n'ayant pu être présente car cette réunion gênerait du stress pour elle. Axe de progrès : Dans la plupart des cas le résident valide après rédaction du PVI.</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : les professionnels rencontrés n'ont pas à disposition la liste des partenaires mobilisables mais sont en capacité de contacter la personne ressource, pour les achats de produits spécifiques Axe fort : L'équipe rencontrée accompagne l'AT4 pour qu'elle accède aux activités de loisirs ou culturelles en mobilisant les partenaires conventionnés. Ressources externes mobilisées. Axe fort : l'équipe rencontrée connaît les partenaires et les moyens à mobiliser pour mettre en action le PVI de l'AT3, si besoin. Recherche de moyens nécessaires en externe pour atteindre les objectifs du PVI</p>
Critère 1.10.6	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : le PVI a été réévalué en début d'année 2023. Il a été décidé avec l'accord de l'AT4 qu'il puisse intégrer le PASA, une fois par semaine le mercredi. Mise à jour annuelle Axe fort : les professionnels rencontrés ont tenu un seconde réunion d'évaluations du PVI de l'AT3 avec son fils afin de réajuster les objectifs et actions identifiés. Réactualisation à minima 1 fois/an et à chaque évolution ou dégradation de l'autonomie</p>
Objectif 1.11	<p>L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne. 4</p>
Critère 1.11.1	<p>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'entourage de l'AT5 est tenu au courant de l'accompagnement de son parent si besoin, avec l'accord du résident. L'AT4 dit qu'il est très important que ses enfants soient concernés et contactés. La décision qu'il a prise, est respectée par tous les membres de l'équipe de l'EHPAD.</p>

	<p>Sollicitation de ses enfants</p> <p>Le fils de l'AT3 est totalement associé à l'accompagnement réalisé pour sa maman à l'unité protégée..</p> <p>Les choix de l'AT1 sont respectés.</p>	
Critère 1.11.2	<p>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés connaissent les dispositifs de répit. Cependant, la famille de l'AT5 n'en a pas eu besoin.</p> <p>Axe de progrès : l'échelle de ZARIT* qui permet d'évaluer le fardeau et l'épuisement des aidants n'est pas utilisée.</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés connaissent les dispositifs de répit. Cependant, la famille de l'AT4 n'en a pas eu besoin.</p> <p>Axe de progrès : l'échelle de ZARIT* qui permet d'évaluer le fardeau et l'épuisement des aidants n'est pas utilisée.</p> <p>C'est le cas de l'AT2 qui choisit de rester aux côtés de son épouse et lit.</p> <p>Axe fort : le fils de l'AT3 est placé au centre de l'accompagnement en tant que personne de confiance, lorsque l'AT3 n'est pas en capacité de faire un choix sur son PVI ; il est contacté quotidiennement si besoin.</p> <p>L'entourage est sollicité.</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
Critère 1.12.1	<p>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 a pu récupérer son autonomie quelques jours après son admission. Il effectue "sa toilette seul, pendant que les soignants font leur son lit, ils l'aident seulement pour le lavage du dos"</p> <p>L'AT4 est renforcé positivement dans la réalisation de certains soins quotidiens. Il apprécie que les professionnels le réassurent, sans l'obliger ou la juger.</p> <p>Lors de la journée, le mercredi au PASA, l'AT4 assure la préparation des entrées et la mise de table.</p> <p>l'AT1 apprécie que l'équipe vienne s'occuper d'elle sur simple appel, compte tenu de sa dépendance.</p>	4
Critère 1.12.2	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés ont évalué le niveau d'autonomie de l'AT5 dès son arrivée. Un réajustement a été prévu dans les jours qui ont suivi, l'AT5 ayant récupéré une autonomie importante. La traçabilité est effective dans le DPI.</p> <p>Axe fort : Les besoins en autonomie ont été évalués dès les jours qui suivent l'admission de l'AT4. Netsoins est systématiquement renseigné pour les évaluations et réévaluations</p> <p>Axe fort : l'observation du DPI permet de noter que lors de l'admission, l'évaluation de l'autonomie est réalisée en utilisant des grilles compatibles avec le résultat du MMS de l'AT3.</p> <p>Réévaluations régulières sur Net Soins</p>	4

	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	Axe fort : l'équipe rencontrée est attentive au risque de perte d'autonomie et d'isolement social de l'AT5. Ils n'ont pas eu à identifier un tel risque.	
	Axe de progrès : les outils de repérage du risque de perte d'autonomie et d'isolement social n'ont pas fait l'objet d'une grille objective construite par les professionnels de l'EHPAD.	
Critère 1.12.3	Axe fort : l'équipe rencontrée est attentive au risque de perte d'autonomie et d'isolement social de l'AT4. Ils n'ont pas eu à identifier un tel risque.	
	Axe de progrès : les outils de repérage du risque de perte d'autonomie et d'isolement social n'ont pas fait l'objet d'une grille objective construite par les professionnels de l'EHPAD.	
	Repérages qui font partie des rôles propres des fonctions soignantes	
	Axe fort : La psychologue peut réaliser un nouveau test NPIES en cas de changement d'autonomie ou d'isolement de l'AT3. L'alerte est tracée dans le DPI par les professionnels qui accompagnent au quotidien 24 H sur 24, l'AT3.	
	Repérages précoces de la perte d'autonomie	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	L'AT2 est en train de "tourner la page de sa vie d'avant", il sait que cet Ehpads sera sa dernière demeure.	
	L'AT1 souligne qu'elle veut rester dans cette chambre.	
	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	L'AT2 souhaite rester aux Floralties	
	L'AT1 a demandé à l'équipe de rester dans ce logement.	
Critère 1.13.2		
	Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	Axe fort : Les professionnels rencontrés ont tenu compte de l'expression d'un besoin. L'AT5 a été réinstallé dans une autre chambre. L'équipe a participé au nouvel aménagement et a assuré le relais avec la famille.	
	Peu de cas se présentent quand même	
	Recherche de logement accompagné et facilité	
Critère 1.13.3		
Thématique	Accompagnement à la santé	3,93
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
	La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4

Critère 1.14.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>L' AT5 reçoit les informations en matière de campagnes de vaccination, de plan canicule, et lors des ateliers de dépistage bucco-dentaire.</p> <p>L'AT4 reçoit les informations concernant les campagnes de vaccinations, les ateliers d'hygiène bucco-dentaire,. Il a lu des articles proposés par l'animateur sur le moustique tigre.</p> <p>L'AT2 a peu de demandes en santé aussi, un de ses enfants est médecin, et l'accompagne</p> <p>L'AT1 a formulé des demandes et a obtenu satisfaction.</p>
Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité d'expliquer quelques actions de prévention spécifique comme les ateliers d'hygiène bucco-dentaire, de lavage des mains....</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité d'expliquer quelques actions de prévention spécifique comme les ateliers d'hygiène bucco-dentaire, de lavage des mains....</p> <p>Education à la santé assurée</p> <p>Les besoins d'accompagnement en santé sont évalués</p>
Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : L'équipe rencontrée est en capacité d'orienter et accompagner l'AT5 pendant les temps de prévention selon ses souhaits.</p> <p>Axe fort : L'équipe rencontrée est en capacité d'orienter et accompagner l'AT4 pendant les temps de prévention selon ses souhaits.</p> <p>réflexion en DAR</p> <p>Axe fort : Données Actions Résultats : tracés sur netsoins</p>
Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Certains documents sont à disposition en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) adaptés aux personnes âgées..</p> <p>Axe fort : Certains documents sont à disposition en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) adaptés aux personnes âgées..</p> <p>Communication présente</p> <p>Communication ouverte avec des supports adaptés aux personnes âgées.</p>
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : L'équipe rencontrée s'assure de recueillir le consentement éclairé aux campagnes de vaccination.</p> <p>Dépistage et vaccinations organisés</p> <p>Axe fort : les professionnels privilégient l'accompagnement de l'AT3 lors des dépistages, soit en téléconsultation, soit en se libérant pour l'accompagner, aux rendez vous. Il est à noter que le cabinet dentaire parfaitement équipé permet un suivi de bilan bucco-dentaire efficace.</p> <p>Dépistages et vaccinations organisés</p>

Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : le médecin coordonnateur, le cadre de santé et les IDE organisent des temps de sensibilisation à la prévention à la santé. Axe fort : le médecin coordonnateur, le cadre de santé et les IDE organisent des temps de sensibilisation à la prévention à la santé. Sensibilisation organisée Axe fort : les professionnels rencontrés ont pu suivre les formations flash par 2 professionnels IDE : hygiène des mains, conduite à tenir en cas de décès, conduite à tenir en cas d'urgence, "que faire en l'absence de l'IDE ?", troubles de la déglutition, faire une transmission. Sensibilisation encadrée par des mini formations</p>
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés. 3,8</p>
Critère 1.15.1	<p>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 apprécie que les soignants tiennent compte de ses besoins, et lui apportent des explications claires qu'il comprend. L'AT4 est en capacité de prendre les décisions concernant la stratégie thérapeutique avec le soutien de sa fille, tous les deux étant des professionnels médicaux. L'AT2 a peu de demandes en santé aussi, un de ses enfants est médecin, et l'accompagne. Il préférerait gérer seul ses médicaments... Le fils de l'AT3 a constaté lorsqu'il est présent que les membres de l'équipe de l'unité protégée prennent le temps d'expliquer avec un ton de voix doux et par des phrases simples, les soins qu'ils vont prodigués à sa maman. Ils vérifient toujours si elle a bien compris sans insister. L'AT1 a reçu des explications claires et adaptées sur les soins.</p>
Critère 1.15.2	<p>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 explique que lorsque chaque professionnel intervient chez lui, il lui explique pourquoi et s'il est d'accord. Le médecin traitant et le médecin coordonnateur apportent toutes les informations nécessaires compréhensibles et détaillées pour le choix de la stratégie thérapeutique, à l'AT4 et sa fille. Les décisions ont prises en commun et respectées. Un de ses enfants est médecin, et l'accompagne Le fils de l'AT3 dit être contacté régulièrement lorsqu'un choix thérapeutique doit être fait. Ce fonctionnement est rassurant pour lui. L'AT1 cite en particulier la qualité des échanges avec les IDE.</p>
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le fils de l'AT3 a pu identifier, lorsqu'il est présent que les professionnels tiennent compte du refus de soins et n'insistent pas. " Ils reviennent un peu plus tard et redemandent à maman si par exemple, elle veut aller aux toilettes, mais sont toujours prévenants".</p>

Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 ne sait pas toujours à " quoi servent les médicaments qui lui sont remis", Il aimerait que cela lui soit rappelé de temps en temps. L'AT4 reconnait ne pas toujours se souvenir des traitements qui lui sont donnés, mais dit faire confiance à sa fille et aux soignants. Toutefois, L'AT4 a toutes les explications s'il les demande lorsque les traitements sont distribués. L'AT2 préférerait gérer seul ses traitements à 95 ans, il l'a toujours fait, mais comprend la responsabilité de chacun. Le fils de l'AT3a remarqué, que les soignants expliquent toujours le traitement qui est donné et sont calmes et sereins ce qui permet que sa maman prenne le traitement sans qu'elle soit en situation d'agressivité ou de refus. L'AT1 ne sait pas ce qu'elle prend comme médicaments</p>
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les besoins en santé sont réévalués au moins une fois par an, mais souvent plus si nécessaire, d'après les professionnels rencontrés et l'observation du DPI de l'AT5.. Axe fort : les besoins en santé sont réévalués au moins une fois par an, mais souvent plus si nécessaire, d'après les professionnels rencontrés et l'observation du DPI de l'AT4.. Les cartes plastifiées remises à l'embauche Axe fort : des temps de transmissions ont lieu le jeudi matin avec le médecin coordonnateur. Un bilan complet de suivi en santé est proposé au médecin traitant. Le fils de l'AT3 valide ce choix à la place de la personne accompagnée. Axe fort : mini cartes plastifiées remises à l'arrivée des salariés dans le kit.</p>
Critère 1.15.6	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés ont tous en leur possession, des documents des divers besoins en santé qui sont sous format Pocket flash remis par le cadre de santé à l'embauche ou lorsqu'ils ont été élaborés. ces fiches leur servent de repère. Axe fort : Les professionnels rencontrés ont tous en leur possession, des documents des divers besoins en santé qui sont sous format Pocket flash remis par le cadre de santé à l'embauche ou lorsqu'ils ont été élaborés. Ces fiches leur servent de repère. Risques en santé repérés et alertés Axe fort : Les professionnels rencontrés à l'UP connaissent les personnes ressources qu'elles peuvent contacter. Il est à noter que le médecin coordonnateur et le cadre de santé ont une implantation facilitante sur le territoire. Les risques en santé sont repérés.</p>

Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : l'analyse bénéfice/risque est réalisée pour des décisions thérapeutiques et tracée dans le DPI. L'équipe stable, formée est en capacité d'apporter une réflexion constructive. Axe fort : l'analyse bénéfice/risque est réalisée pour des décisions thérapeutiques et tracée dans le DPI. L'équipe stable, formée est en capacité d'apporter une réflexion constructive. Equipe stable, impliquée, engagée et attentive Axe fort : la consultation du DPI de l'AT3 permet de constater que l'analyse bénéfice / risque est tracée, par exemple pour la mise en place de mesure de contentions lors de chutes à répétition. L'équipe stable, formée est en capacité d'apporter une réflexion constructive.</p>
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : la multiplicité des moyens à disposition des professionnels rencontrés y compris, l'ASG, permet la mise en place d'une approche non médicamenteuse efficace, pour l'AT5. Axe fort : la multiplicité des moyens à disposition des professionnels rencontrés y compris, l'ASG, permet la mise en place d'une approche non médicamenteuse efficace. Proposition de thérapies non médicamenteuse riche et variée Axe fort : la multiplicité des moyens à disposition des professionnels de l'UP offre la mise en place d'une approche non médicamenteuse efficace. Offre de Thérapies non médicamenteuses TNM pertinente et appréciée par l'AT1</p>
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : l'équipe rencontrée a été sensibilisée aux approches non médicamenteuses. Axe de progrès : les professionnels rencontrés ne sont pas formés aux approches non médicamenteuses. Axe fort : les professionnels rencontrés ont été sensibilisés aux techniques et moyens pour mettre en place des activités visant une approche non médicamenteuse Axe de progrès : il n'existe pas de formations sur les thérapeutiques non médicamenteuses. Il manque des formation sur les TNM Axe fort : les professionnels rencontrés à l'UP ont été sensibilisés aux techniques et moyens pour mettre en place des activités visant une approche non médicamenteuse Axe de progrès : il n'existe pas de formations sur les thérapeutiques non médicamenteuses. Axe de progrès : il manque une formation sur les thérapies non médicamenteuses</p>
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : le cadre de santé et le médecin coordonnateur ont une bonne connaissance des partenaires en santé du territoire montalbanais et de la région. Axe de progrès : il n'y a pas à disposition des professionnels, une liste exhaustive des ressources consultables, via BLUEKANGO* Axe fort : le cadre de santé et le médecin coordonnateur ont une bonne connaissance des partenaires en santé du territoire montalbanais et de la région. Axe de progrès : il n'y a pas à disposition des professionnels, une liste exhaustive des ressources</p>

	<p>consultables, via BLUEKANGO*</p> <p>connaissance du réseau local</p> <p>Axe fort : le cadre de santé et le médecin coordonnateur ont une bonne connaissance des partenaires en santé du territoire montalbanais et de la région.</p> <p>Axe de progrès : il n'y a pas à disposition des professionnels, une liste exhaustive des ressources consultables, via BLUEKANGO*</p> <p>Axe fort : bonne connaissance du réseau local</p>	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'AT5 a eu une évaluation de la douleur à son admission puis un suivi rapproché au début. Depuis, les IDE lui demandent tous les jours s'il a mal, et lui fournissent "un traitement léger dans un premier temps. Les IDE reviennent pour vérifier si je vais mieux, si ce n'est pas le cas, ils appellent mon médecin traitant avec mon accord" .</p> <p>" Les soignants s'inquiètent tout le temps de son état, et si j'ai des douleurs." dit l'AT4. Sa fille complète, en expliquant que le suivi des phases algiques de son parent, est rigoureux et adapté. L'AT2 ne souffre pas.</p> <p>Le fils de l'AT3 est satisfait et rassuré par les informations données par l'infirmière lorsqu'il vient à propos de l'état de santé de sa maman et notamment de la présence ou pas de douleurs.</p>	4
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : la traçabilité constatée permet d'identifier que les professionnels rencontrés évaluent les douleurs de l'AT5 avec les outils adaptés.</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité d'évaluer les douleurs, ou de demander à l'AT4 s'il a mal. La traçabilité est effective via le DPI.</p> <p>Les professionnels rencontrés ont des outils qui peuvent se ranger dans une poche, créent en équipe reprenant les échelles de la douleur et les CAT.</p> <p>Habitude dans l'utilisation des grilles</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité d'évaluer les douleurs, soit par une évaluation avec l'échelle Algoplus, soit par l'observation de l'AT3 au niveau de son faciès ou de son comportement. La traçabilité est effective via le DPI.</p> <p>Les professionnels rencontrés ont des outils "Pocket" créés en équipe reprenant les échelles de la douleur et les CAT.</p> <p>Axe fort : traçabilité sur le logiciel des repérages de douleur</p>	4
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort ; le point sur les éventuelles douleurs de l'AT5 a été fait avec son entourage à l'admission.</p> <p>Axe fort : l'équipe rencontrée tient compte des remarques de la fille de l'AT4 lorsqu'elle signale que sa maman a mal. Ils la contactent pour obtenir des informations si besoin.</p> <p>Attention portée sur la douleur</p> <p>Axe fort : le fils de l'AT3 a été sollicité ou sollicite l'équipe lors de l'apparition de phases algiques de la personne accompagnée.</p> <p>Prise en charge des douleurs avec sollicitation de l'entourage</p>	4

Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels référents de l'AT5 ont construit avec lui, la stratégie d'accompagnement thérapeutique. Axe fort : les professionnels ont demandé à l'AT4 de participer au plan de soin inclus dans le PVI pour construire la stratégie thérapeutique lorsqu'il était en phase algique. Il manque une formalisation de la stratégie à adopter sur des cas récurrents Axe fort : les professionnels rencontrés à l'UP ont coconstruit la stratégie thérapeutique avec le fils de l'AT3. La traçabilité constatée en témoigne. Axe de progrès ; il n'existe pas de protocole décrivant une stratégie thérapeutique en cas de douleurs récurrentes. Axe de progrès Stratégie de réévaluation des douleurs à formaliser avec l'accompagné</p>
Critère 1.16.5	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés sont en capacité d'alerter les personnes ressources conventionnés ou en partenariat pour soulager la douleur de la personne accompagnée. Il peut s'agir de l'HAD, de la DAC 82, des équipes mobiles de gériatrie, de psychiatrie ou de soins palliatifs. Axe fort : l'équipe rencontrée dispose des matériels, et moyens nécessaires pour aménager l'espace de vie de l'AT4 en cas de douleurs. Ils peuvent également faire appel aux kinésithérapeutes, pour des CAT spécifiques. Echanges en équipe pluridisciplinaire Axe fort : l'équipe de l'UP dispose des matériels, et moyens nécessaires pour aménager l'espace de vie de l'AT3 en cas de douleurs. Ils peuvent également faire appel aux kinésithérapeutes, pour des CAT spécifiques. Mobilisation des personnes ressources</p>
Thématique	Continuité et fluidité des parcours 4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours. 4
Critère 1.17.1	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT5 n'a pas eu à être confronté à une situation de rupture de parcours mais suppose que les professionnels seraient en capacité de l'accompagner. L'AT4 et sa fille ont pu constater la réactivité des équipes de l'EHPAD s'il y a une rupture de parcours, lors d'une hospitalisation. Aucune rupture de parcours expérimentée par l'AT2 L'AT1 a été suivie depuis l'établissement de soins précédent, il ny a pas eu de rupture dans le parcours</p>
	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>

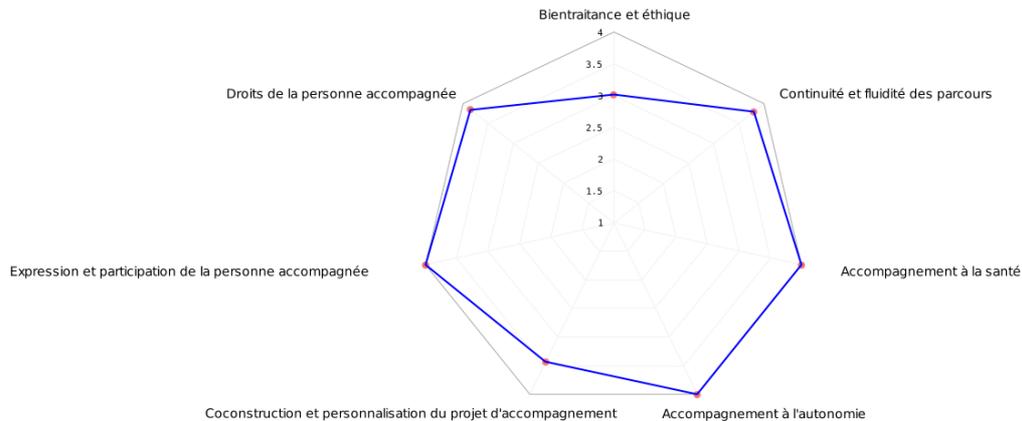
Critère 1.17.2	<p>Axe fort : les professionnels rencontrés identifient les risques en lien avec la société d'ambulances, ou les médecins traitants, chirurgien dentiste, stomatologue, ophtalmologiste.</p> <p>Axe fort : la multiplicité des partenariats conventionnés permet aux professionnels rencontrés de recevoir de l'aide en cas de risque de rupture de parcours.</p> <p>Axe de progrès : il n' y a pas d'outils objectifs formalisés pour l'identification des risques de ruptures de parcours.</p> <p>Peu de situations connues et présence en relais du MEDEC</p> <p>Axe fort : la multiplicité des partenariats conventionnés permet aux professionnels rencontrés à l'UP de recevoir de l'aide en cas de risque de rupture de parcours.</p> <p>Axe de progrès : il n' y a pas d'outils formalisés pour l'identification des risques de ruptures de parcours.</p> <p>Peu de situation de rupture connues mais mobilisation des partenaires en cas de besoins.</p>
Critère 1.17.3	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés échangent régulièrement avec les intervenants et partenaires et peuvent leur apporter leur expertise.</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés échangent régulièrement avec les intervenants et partenaires et peuvent leur apporter leur expertise.</p> <p>continuité du parcours assurée</p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés à l'UP échangent régulièrement avec les intervenants et partenaires et peuvent leur apporter leur expertise.</p> <p>Continuité du parcours assurée</p>
Critère 1.17.4	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés ont pu organiser des temps d'échange pour adapter la continuité du parcours de l'AT5.</p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés ont pu organiser des temps d'échange pour adapter la continuité du parcours de l'AT4.</p> <p>Réunions réalisées</p> <p>Axe fort : La traçabilité constatée via le DPI, démontre que des temps de réunions interdisciplinaires peuvent avoir lieu avec les équipes mobiles de psychiatrie ou de gériatrie pour adapter l'accompagnement de l'AT3.</p> <p>Réunions de coordination réalisées</p>

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Chapitre 2 - Les professionnels



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3
Critère 2.1.1	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés échangent quotidiennement autour de leur accompagnement auprès des résidents, afin d'apporter des soins en fonction de la singularité de chaque personne. Les questionnements sont tracés dans le DPI. Axe de progrès : il n'existe pas de temps de sensibilisation formalisé hormis les flash info hebdomadaires durant lesquels la thématique pourrait être abordée.</p>	3
	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés peuvent être amenés à solliciter l'entourage de façon régulière. Leur avis est important sur des points spécifiques comme la sexualité, la toilette, les contentions.</p>	4
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les problématiques liées à l'éthique surgissent au moment des transmissions. des temps d'échange informels sont organisés Axe de progrès : Il n'y a pas eu depuis 2020, de temps de formation formalisée sur la thématique du questionnement éthique à l'intention des professionnels de l'EHPAD.</p>	3

Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés échangent en temps de transmissions sur des risques identifiés de chutes ou de fugue. L'analyse bénéfique / risque sur la prescription de contentions est renseignée sur le DPI. Le médecin coordonnateur évalue à chaque passage la pertinence de leur maintien avec l'équipe. Les résidents informent de leurs sorties aux professionnels ou au secrétariat à l'accueil.</p>	4
Critère 2.2.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés apportent une approche attentive à tous les résidents. Ils réfléchissent en équipe à des actions au quotidien qui leur permettent de respecter le respect et la dignité des personnes accompagnées autant sur l'unité protégée que sur les secteurs ouverts. La consultation du DPI permet de vérifier la traçabilité des actions prévues.</p>	4
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés disent fermer les portes des chambres. Ils tiennent compte de la demande des résidents s'ils préfèrent que la porte reste ouverte. Lors des soins d'hygiène, les soignants ont l'habitude d'effectuer un déshabillage partiel favorisant l'intimité et la dignité Une surveillance particulière sur l'unité protégée est mise en place pour assurer le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes accompagnées qui pourraient être en situation de vulnérabilité.</p>	4
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés recueillent dès la pré admission les souhaits et croyances des futurs résidents. Ils sont en capacité d'appliquer le protocole en cas de décès. Le cuisinier vient rencontrer la nouvelle personne accompagnée pour établir un régime en fonction de ses croyances s'il y a lieu.</p>	4
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés confirment que chaque résident ou proche renseigne le document ad hoc. Ce document est disponible via le DPI. L'animateur prend soin de vérifier auprès de la personne accompagnée ou de son entourage, s'ils sont toujours d'accord, lors d'une manifestation qui pourrait donner lieu à des prises de photos ou de tournage vidéo.</p>	4
	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4

Critère 2.2.6 (Impératif)	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : L'établissement a organisé des groupes de résidents, via les ateliers informatiques, pour une réécriture du livret d'accueil en méthode " Facile A Lire et à Comprendre".</p> <p>L' UDAF est intervenue pour assurer une sensibilisation à propos des différentes mesures de protection à destination des prof 20 OCTOBRE 2021. Un micro audit sur les droits a eu lieu en 2022.</p> <p>Axe de progrès : le socle de connaissance sur les droits des personnes accompagnées est obtenu par un nivellement d'informations entre professionnels. Il n'existe pas depuis 2021 de temps formalisé de formations sur cette thématique</p>	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	<p>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés organisent le maintien des relations sociales et affectives (prise de repas dans des espaces privés, visites de tiers familiaux lors des festivités ou tout au long de l'année).</p> <p>Le projet d'établissement reprend au chapitre 3.3, la politique d'animation et du maintien du lien social. Il est à remarquer que l'équipe laisse le libre choix aux personnes accompagnées de participer ou non, aux activités ou aux sorties.</p>	4
Critère 2.3.2	<p>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort: les professionnels rencontrés connaissent les personnes accompagnées et sont en capacité de leur proposer de l'aide ou de les orienter vers la personne ressource en fonction de leurs demandes ou besoins.</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,43
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,43
Critère 2.4.1	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : l'identification du risque de fugue ou de disparition est évoquée et tracée dès la préadmission d'un futur résident.</p> <p>Les professionnels rencontrés sont en capacité de citer les matériels et systèmes visant à assurer la prévention du risque de fugue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la signalétique claire des espaces qui structurent l'établissement ; - le secteur protégé est fermé par un accès par bouton poussoir pour entrer et un code pour en sortir - l'EHPAD est équipé de caméras de vidéosurveillance ; - Le parking et le bâtiment sont fermés la nuit par un portail automatique ; 	4
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.	4

Critère 2.4.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : Les professionnels rencontrés sont en capacité d'accompagner les résidents lors d'identifier de risque de conduites addictives.</p> <p>La traçabilité via le DPI est effective par exemple pour une personne accompagnée qui allait au domicile de sa famille lors des déjeuners et consommait du vin Une conduite à tenir a été définie avec son entourage pour lui proposer du vin sans alcool.</p>	
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés sont tous sensibilisés aux risque de chutes. La mise en place de contention fait l'objet d'une analyse bénéfice/risque.</p> <p>L'évaluation de la mobilité des personnes accompagnées est réalisée par l'équipe de kinésithérapeutes Kined conventionnée avec l'EHPAD, dès l'admission du résident.</p> <p>Le cadre de santé assure un suivi "fin" des chutes à partir d'un tableur Excel qu'elle a construit. Ce qui permet une attention particulière lors des points de synthèse en CODIR avec notamment le médecin coordinateur.</p>	4
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort ; les professionnels rencontrés sont en capacité d'adapter le PVI au regard des risques de dénutrition. Les moyens mis en place assurent, un suivi régulier au regard de la traçabilité constatée.</p>	4
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : une vigilance accrue sur l'unité protégée complète la vigilance des professionnels quant au risque en lien avec la sexualité. La traçabilité constatée permet de conclure à une adaptation en fonction des cas.</p> <p>Axe de progrès : il n'existe pas de procédure en lien avec la thématique de la sexualité.</p>	3
Critère 2.4.6	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Axe fort : les professionnels rencontrés ont été sensibilisés au risque d'abus de faiblesse pour lequel ils sont attentifs notamment à l'unité protégée. Lors d'un doute, ils disent interpellé le cadre de santé ou la psychologue qui lanceront des investigations. La traçabilité est effective via le DPI.</p> <p>Axe de progrès : il n'existe pas de procédure en lien avec le risque d'abus de faiblesse ou de harcèlement.</p>	3
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4

Critère 2.5.3	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : l'évaluation à l'entrée permet de compléter le niveau d'autonomie de la personne accompagnée. Lors des soins ou des activités, les professionnels favorisent le maintien des capacités restantes du résident. L' évolution est tracée dans le DPI.</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
Critère 2.6.1	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels et la psychologue utilisent des outils d'évaluation spécifique comme le NPIES. Une réévaluation conjointe entre le médecin traitant et le médecin coordonnateur, est menée lors de la prescription des traitements médicamenteux afin d'évaluer le risque iatrogénique.</p>	4
Critère 2.6.2	<p>Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : la personne accompagnée et / ou sa famille sont associées à la révision du PVI sur la thématique du risque de troubles en santé mentale. La traçabilité du DPI est effective.</p>	4
Critère 2.6.3	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels alertent la psychologue, le médecin coordonnateur et /ou le médecin traitant, chaque fois qu'ils identifient un risque de troubles du comportement.</p>	4
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	<p>Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels et : ou le médecin traitant peuvent discuter de la rédaction des directives anticipées avec la personne accompagnée. A l'ouverture du DPI NETSOINS, le logo DA (Directives Anticipées) alerte sur le fait que la personne accompagnée a écrit des Directives. Une organisation respectueuse des volontés du défunt ou de la famille est mise en place pour le départ des corps La communication concernant un deuil vécu ou un décès au sein de l'EHPAD est réalisée en fonction du degré d'intimité ou d'affinité entre résidents.</p>	4

Critère 2.7.2	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Toute l'équipe rencontrée est attentive au respect des volontés de la personne accompagnée. La psychologue organise des groupe de parole ou des temps d' échange en individuel.</p>	4
Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : l'équipe rencontrée met en place un accompagnement auprès de la personne. Elle souhaite dans la mesure du possible que le résident reste "chez lui jusqu'à la fin". Les proches peuvent être présents 24h: 24. Des lits sont installés, les repas sont offerts.</p>	4
Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : L'équipe connaît les partenaires ressources et les moyens en cas d'accompagnement de fin de vie. Ils se disent "réactifs" lorsqu'une situation d'un résident est étiquetée comme une fin de vie.</p>	4
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,78
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	3,33
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés ont la possibilité de faire appel à plusieurs partenaires : Equipe mobile de psychiatrie Equipe mobile de gériatrie Service d'HAD Equipe mobile soins palliatifs DAC 82 Les discussions se font en équipe pluridisciplinaire avec la personne accompagnée et sa personne de confiance.</p>	3
Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés sont en capacité d'éviter les ruptures de parcours par une connaissance exhaustive des partenaires et un lien privilégié développé par le médecin coordonnateur et le cadre de santé.</p>	4
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p>	3

	Axe fort : les professionnels rencontrés sont sensibilisés aux ruptures de parcours. Cependant, les temps de sensibilisation ne sont pas tracés.	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les professionnels rencontrés ont construit des check-list lors de consultations ou d'hospitalisation afin que la personne accompagnée puisse avoir un accompagnement continué.</p>	4
Critère 2.9.2	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Les membres de l'équipe rencontrée sont en capacité de proposer les alternatives à la personne accompagnée et/ou à sa famille.</p>	4
Critère 2.9.3	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés expliquent pour chaque secteur ouvert ou protégé qu'ils utilisent les documents à leur disposition et savent les citer.</p>	4
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés participent de manière effective aux rencontres pluridisciplinaires afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des résidents.</p>	4
Critère 2.10.2	<p>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : chaque professionnel ou intervenant au sein de l'EHPAD a un code d'accès individuel ainsi qu'une adresse mail. Les remplaçants ont accès au code générique spécifique. Une alerte propose aux professionnels de modifier à intervalle régulier leur mot de passe.</p>	4

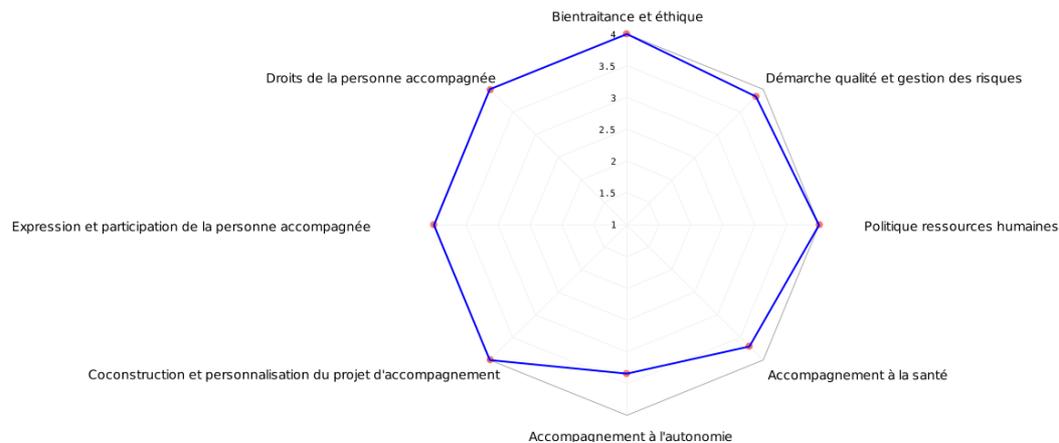
Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

		Cotation
Thématique	Bien-être et éthique	3

Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3
Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il n' y a pas eu de formation ou sensibilisation ciblées sur le questionnement éthique en EHPAD. Seuls les temps de transmissions quotidiens abordent cette thématique.</p>	2
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : Un prestataire informatique assure la gestion des données. Un mail de relance est envoyé à chaque utilisateur pour la modification du mot de passe tous les trois mois. Il est identifié comme le délégué à la protection des données (DPO). Les professionnels sont sensibilisés à leur embauche et de façon quotidienne à l'utilisation et aux risques en lien avec les outils informatiques. Axe de progrès : il n'y a pas de mise en place d' une veille informatique. Les temps de déconnexion des PC et des tablettes semblent assez longs, entraînant un risque de pertes de données ou un défaut de confidentialité La formation sur la cyber sécurité n'a pas été mise en place.. Le règlement général de protection des données (RGPD) n'a pas été déployé.</p>	3
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,43
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,43
Critère 2.4.7	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les professionnels rencontrés sont vigilants sur des comportements particuliers, mais non pas eu à rencontrer des risques de radicalisation.</p>	2

Chapitre 3 - L'ESSMS



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	4
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Nomination de référents, inscription des référents à des journées de formation ou journées à thème. Sensibilisation aux petites habitudes de vie qui favorisent le confort. CVS associé à ces réflexions. La représentante des familles est également Mandataire judiciaire et aide à la qualification des actes décrits comme maltraitants. Madame insiste sur la distinction entre maltraitance et bienveillance.</p>	4
Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bienveillance et met à disposition les outils adaptés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Attention portée au fait que la Bienveillance n'est pas l'inverse de la Maltraitance</p>	4
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les intervenants n'hésitent pas à échanger avec l'encadrement sur des cas rencontrés = éléments d'alerte</p>	4
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bienveillance.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>	4

	Axe fort : les formations sont appréciées car adaptées aux besoins des pros	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Mise à disposition d'espaces privés. Le résident peut déjeuner en famille en salle à manger ou en lieu privé identifié. Remarques des membres du CVS prises en compte</p>	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 3.3.1	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Souhait de décloisonner les secteurs et les niveaux de dépendance.</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : la psychologue est référente des PVI. Axe fort : la gouvernance a choisi de renforcer le temps de travail psychologue pour relancer la mise à jour de tous les PVI post Covid . Recherche de financement pérenne au prochain CPOM.</p>	4
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : implication forte du MEDEC, de la cadre de santé et de la psychologue</p>	4
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : intégration sur le Territoire</p>	4
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : projet d'équipement de détection de chutes (par caméra infra rouge sous couvert du</p>	4

	comité d'éthique), projet d'exosquelettes pour les soignants	
Critère 3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. <i>Commentaire :</i> Participation aux événements de la Cité	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	3,33
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	3,33
Critère 3.5.1	L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre. <i>Commentaire :</i> Axe fort : temps (renfort) supplémentaire de soignant pendant le Covid pour ateliers en dualité. Communication rapide entre encadrants et personnes de l'équipe. Insistance de l'encadrement "Faire faire" et ne pas "faire pour"	4
Critère 3.5.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. <i>Commentaire :</i> Les risques de perte d'autonomie et isolement sont identifiés	4
Thématique	Accompagnement à la santé	3,7
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	3,4
Critère 3.6.1	L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre. <i>Commentaire :</i> Circuit du médicament encadré et réévalué Audit Interdiag réalisé (support de l'ANAP) réalisé le 18/4/23	4
Critère 3.6.3	Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. <i>Commentaire :</i> Axe fort : les 39 médecins peuvent saisir sur netsoins à distance	4
Critère 3.6.4	Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. <i>Commentaire :</i> Axe fort : vigilance du MEDEC et du pharmacien	4
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4

Critère 3.7.1	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	<i>Commentaire :</i> Risque infectieux cadré en interne et externe	
Critère 3.7.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	<i>Commentaire :</i> Moyens nécessaires mis en oeuvre	
Critère 3.7.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	<i>Commentaire :</i> Sensibilisation et travail sur le DARI	
Thématique	Politique ressources humaines	4
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	4
Critère 3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : politique RH cadrée pour s'adapter aux difficultés et tensions pénéuriques du secteur.	
Critère 3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe optimisé : remise d'un kit à l'arrivée complet avec clés, uniformes. Ce kit est dans la blouse des professionnels rencontrés : donc bien approprié et utile. La réception de candidatures spontanées est un signe de bonne réputation d'employeur.	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : communication entre l'encadrement et les membres de l'équipe, recrutement post COVID d'une assistante RH pour accompagner la phase d'après COVID et la "crise des vocations" du secteur. L'encadrement remet du sens en replaçant le résident au cœur du quotidien. Des professionnels qui ont démissionné reviennent travailler aux Floralties.	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : retour fait par les salariés formés suite à la formation qu'ils viennent de suivre, pour débriefer. Réception de candidatures spontanées.	
	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la	

Critère 3.8.5	continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : dotation de médaillons anti-agression pour rassurer l'équipe de nuit.	
Critère 3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : usage des RBPP	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	4
Critère 3.9.1	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : les anciens salariés qui ont démissionné et qui souhaitent revenir travailler aux Florales est évocateur d'un établissement attractif. Management participatif. Les professionnels ont participé à l'auto évaluation Synaé et se montrent motivés par une amélioration continue de la Qualité.. Repas annuel 'chez Ernest', Bons cadeaux Leclerc, Primes de fin d'année. Calendrier de l'Avent pour les professionnels : avec cadeaux à chaque jour	
Critère 3.9.2	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : espaces de travail réfléchis et aménagés avec les professionnels. Décoration spécifique pour Noel fortement appréciées qui déclenche un fort sentiment d'appartenance.	
Critère 3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	4
	<i>Commentaire :</i> Les temps de soutien sont organisés par la psychologue.	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : le fait d'avoir une responsable Qualité en interne au sein de l'Ehpad montre la détermination de la gouvernance. Les questions du référentiel sont décrites comme complexes	
Critère 3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	<i>Commentaire :</i> Axe fort : le fait d'avoir une responsable Qualité en interne au sein de l'Ehpad montre la détermination de la gouvernance et permet d'assurer le pilotage de la démarche d'amélioration continue de la Qualité (DACQ) Adaptation réactive et rapide pour changer de prestataire de Linge.	

Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. <i>Commentaire :</i> Axe fort : travail avec la psychologue qui débute la démarche de cartographie des risques de maltraitance	4
Critère 3.11.2 (Impératif)	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> Axe fort : Cas vécu d'abus de faiblesse (Janvier-février 2020) de famille contre personne accompagnée, situation détectée par les professionnels. Procédure suivie : main courante + signalement au Procureur. Autre situation 02/2023 : harcèlement de famille contre professionnel. Entretiens tracés Implication des pros dès la déclaration, grosse attente de l'équipe vers la gouvernance pour mise en place d'actions	4
Critère 3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. <i>Commentaire :</i> Pratique éprouvée, vigilance des professionnels	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. <i>Commentaire :</i> Le traitement des P/R est organisé	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. <i>Commentaire :</i> Un retour au réclamant est réalisé. Communication des plaintes et réclamations	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> Analyse des plaintes en équipe	4
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
Critère 3.13.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. <i>Commentaire :</i>	4

(Impératif)	En 2022 : 21 EI En 2023 à date : 40 EI Le traitement des EI est organisé.	
Critère 3.13.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. <i>Commentaire :</i> Axe fort : le pool de remplaçants est également formé à déclarer les EI Communication des EI	4
Critère 3.13.3 (Impératif)	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> EI déclarés, analysés et actions correctives réfléchies et déployées	4
Critère 3.13.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. <i>Commentaire :</i> Formations réalisées, déclarations faites	4
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,75
Critère 3.14.1 (Impératif)	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. <i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il manque une liste de personnes accompagnées sous surveillance spécifique d'hydratation intégrée au Plan Bleu. Axe fort : la cadre de santé suit une liste de résidents à risque Communication du plan de crise	4
Critère 3.14.2 (Impératif)	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. <i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il manque des exercices de simulation incendie (organisés par exemple avec le SDIS)	4
Critère 3.14.3	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS. <i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il manque un exercice de simulation (incendie par exemple).	3
Critère 3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. <i>Commentaire :</i> La Covid a été formateur pour les professionnels	4
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	3,33
	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	4

Critère 3.15.1	<p><i>Commentaire :</i> Axe fort : réflexion en cours sur l'éco pâturage. Axe de progrès : il manque une réflexion sur le regroupement des achats avec des acteurs privés de la santé (clinique SSR de la Pinède)</p>
Critère 3.15.2	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe fort : les médecins ont un accès direct à Netsoins. La dentiste a un accès à Netsoins idem pour les orthophonistes, kinés, psychomotriciens, qui tracent dans Netsoins.</p>

Axes de progrès

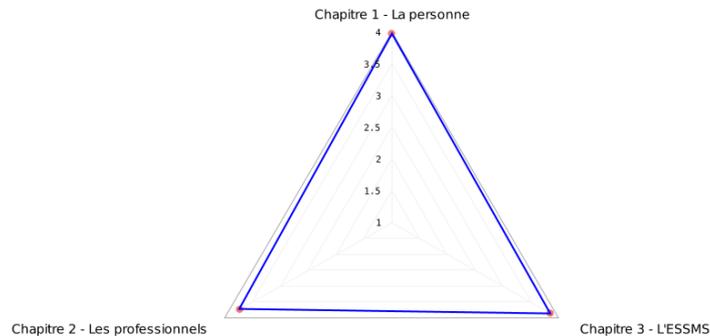
(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

		Cotation
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	3,33
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	3,33
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Sensibilisation entre collègues au risque d'isolement et de préservation d'autonomie Axe de progrès : les professionnels sont en demande de formations</p>	2
Thématique	Accompagnement à la santé	3,7
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	3,4
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : les "toxiques entrants/sortants sont consignés sur un classeur à feuilles volantes mais pas sur un registre à pages numérotées non détachables. Axe de progrès : pas de contrôle IDEC depuis le 20/03/2023 du coffre de toxiques</p>	3
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : il manque une formation sur la prévention des risques médicamenteux</p>	2
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	3,33

Critère 3.15.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Axe de progrès : le temps de déconnexion des tablettes expose au risque de manipulation par une autre personne, et au risque de divulgation d'informations.</p>	2
----------------	--	----------

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

L'évaluation de l'EHPAD Résidence « Les Florales » à Montauban, s'est déroulée dans d'excellentes conditions. L'organisation mise en place, a permis aux évaluateurs d'accéder librement à la banque documentaire et aux locaux. Une salle avait été réservée pour les moments d'échanges et de débriefing.

Les temps de rencontres avec les personnes accompagnées, l'équipe managériale, et les professionnels se sont déroulés, en totale confiance et transparence.

Les personnes accompagnées rencontrées et leurs proches se disent respectées dans leurs droits et satisfaites du service rendu au quotidien.

Les entretiens avec les professionnels ont confirmé la volonté de la direction de développer une réelle dynamique de management par la qualité et la bientraitance. Chaque professionnel place la personne accompagnée au centre du dispositif en respectant ses choix, ses valeurs mais en l'accompagnant avec vigilance. Il est à remarquer que l'équipe de professionnels rencontrés est très autonome et polyvalente, offrant une réelle plus-value à leur accompagnement au quotidien.

Le projet d'établissement 2022-2027 structure les axes de fonctionnement et de développement de l'EHPAD Résidence « Les Florales » mais aussi les valeurs portées par chaque professionnel et résident. L'équipe dirigeante de l'EHPAD résidence « Les Florales » crée une dynamique de développement de la qualité et la mise en œuvre d'une démarche qualité/gestion des risques structurée.

Nous avons pu constater que la direction de l'EHPAD Résidence « Les Florales » se veut novatrice dans la mise en place de la réflexion sur la bientraitance et l'éthique autant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels. Il en est, de même pour la politique des Ressources Humaines et de la qualité de vie au travail.

Les professionnels ont développé un partenariat actif avec les structures privées et sanitaires montalbanaises favorisant la fluidité du parcours de la personne accompagnée.

Les outils de la loi 2002 et le projet personnalisé coconstruit avec la personne accompagnée sont mis en place, évalués et réajustés.

Il est remarquable de noter une forte implication de la Présidence et de la Direction Générale sur le territoire, force de proposition, pour la recherche de nouveaux projets innovants.

Pour conclure, l'EHPAD résidence « Les Florales » préfigure l'EHPAD de demain tant par son architecture exceptionnelle, « que comme un lieu de vie agréable et moderne où la qualité de la prise en soins est omniprésente mais dissimulée pour permettre au résident d'investir sa chambre d'EHPAD comme un « logement » dans lequel il se sent bien et en sécurité » citation du préambule du projet d'établissement 2022-2027 .

Observations de l'ESSMS

Aucune observation apportée par l'ESSMS.

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 2.2.7	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> La gouvernance a connaissance des éléments qui ont amené à une cotation à 3, La formation a la cybersécurité n' a pas été organisée, le règlement général de protection des données (RGPD) n'a pas été déployé. La gouvernance a identifié les mesure(s) d'amélioration nécessaires. Elle a prévu la mise en place d'un plan d'action en désignant un pilote d'actions avec des échéances, des évaluations et un suivi régulier des actions. Il n'est pas possible de vérifier la cohérence des échéances car elles ne sont pas encore définies</p>	3
Critère 3.6.2	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <hr/> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> La gouvernance a été bien informée de la création d'une fiche action critère impératif, elle a identifié un plan d'action rapide à mettre en oeuvre pour rectifier et améliorer sa pratique. Un pilote a été identifié.</p>	3

